Bulletin Municipal

de Bossay-sur-Claise

Janvier 2015 / N° 20

Carnaval 2014

Téléthon 2014

Vincent Dubois et le Chanteur EKO
(Maria Bodin)

Semaine du goût

SOMMAIRE

Etat-civil	Page 3
Noces	Page 4
Vie communale	Pages 5 et 6
Le conseil municipal	Pages 7 à 26
Infos	Pages 27 à 34
Associations	Pages 35 à 52
La Nouvelle République 2014	Pages 53 à 55
Evènements 2015	Page 56

Edito

La fin de l'année est proche et c'est l'occasion de vous informer des principales réalisations de cette année 2014 menées par une nouvelle équipe municipale.

Voici les principales réalisations ;
- Dans tous les hameaux de la commune, un numéro matérialisé par une plaque a été attribué à chaque habitation, afin d'avoir des coordonnées plus précises pour la distribution du courrier et surtout en cas d'urgence.
- Après plusieurs années d'effort et de persévérance, le plan local d'urbanisme a été validé.
- A la mairie toutes les menuiseries extérieures ont été remplacées en double vitrage.
- Une borne de recharge pour voiture électrique a été installée près de l'ancien bureau de poste et la mise en service est prochaine.
- A la mairie et à la salle des fêtes, la chaudière à fuel très vétuste et énergivore a été remplacée par une chaudière à bois «plaquettes» qui devrait générer une économie d'énergie importante.
- Un des tracteurs et la débroussailleuse ont été remplacés, offrant un ensemble plus performant, adapté à la surface de la commune. L'entretien de notre grand réseau de voirie a été réalisé avec autant d'engagement.
- Selon le cadre fixé par le ministère de l'éducation national les enseignantes, les parents d'élèves et les élus ont travaillé à l'élaboration du temps périscolaire. Divers intervenants animent les activités proposées.

Pour l'année 2015 la réforme de l'autorisation du droit des sols entre en vigueur, elle demande aux communes qui disposent d'un document d'urbanisme tel qu'un POS « Plan d'Occupation des Sols » ou d'un PLU « Plan Local d'Urbanisme » d'instruire les dossiers de permis de construire. Nous allons recourir à un service spécialisé pour traiter ces demandes.

D'autres projets seront étudiés en ce début d'année, mais sachant que les dotations budgétaires seront réduites une vigilance accrue s'imposera.

Pour terminer mon propos de façon plus agréable, je tiens à remercier comme chaque année les associations dynamiques de notre commune. Je salue également les agents communaux qui participent à l'entretien de notre environnement local. A toutes et à tous j'adresse mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2015.

Jean BOIS

Etat-civil

Naissances

Paul D'AGOSTIN	2 février
Aïdan MONTAGNAC	22 février
Nina DELALANDE-BERGEON	28 février
Jeanne DELESNÉRAC-DEMÉNIVILLE	12 juin
Killian LASHLEY	24 juillet
Margot MARIN	17 août

Mariages

GANGNEUX Vincent et BONZON Tiphaine	9 août

Décès

PAULMIER Vve MAURY Olga, 91 ans	9 février
DETEMMERMAN Gérard, 56 ans	12 février
MORA Ep. LUNETEAU Jeanne, 80 ans	26 février
DOUCET Jean, 77 ans	16 mars
HABAULT Pierre, 74 ans	8 juillet
MARÉCHAL Vve MAILLET Marie-Thérèse, 94 ans	27 juillet
LÉGER Vve MULTON Ginette, 84 ans	30 juillet
MARIN Gilbert, 84 ans	1er août
KIRKHAM Stephen, 92 ans	15 novembre

Noces de diamant Gina et René Dionnet

Le 9 juin 2014, Gina et René, retraités de l'agriculture, ont fêté leurs 60 ans de mariage.
Le 26 avril 1954 Gina et René se disaient « oui » et ils ont réitéré leurs vœux après 60 ans de vie commune.

60 ans de mariage, c'est plus d'une douce moitié de siècle passée ensemble, et c'est aussi au moins autant d'années passées au service du comité des fêtes.
Leur dévouement n'est plus à démontrer, René cofondateur de la troupe de théâtre de Bossay, mais également au service de la commune pendant un quart de siècle, Gina, actrice, chanteuse et passionnée de patchwork, deux figures très actives, connues et appréciées à Bossay.
Chantal, leur belle-fille, a lu l'acte de mariage, établi il y a 60 ans, et Jean Bois, maire de Bossay, après un discours, leur a offert la médaille du village et une belle composition de fleurs au nom de la municipalité.
C'est dans la bonne humeur que toute la famille, enfants, petits-enfants et amis se sont retrouvés pour un vin d'honneur suivi d'un repas festif dans une ambiance très chaleureuse.

Noces de diamant Marguerite et Jean Lion

Le 21 juin 2014, Marguerite et Jean Lion se sont retrouvés à la mairie de Bossay-sur-Claise pour célébrer le soixantième anniversaire de leur union.
C'est le 15 juin 1954 qu'ils se sont dits « oui » devant le maire de l'époque, M. Albert Gault. Et c'est Alain Guérin, premier adjoint au maire, qui a relu l'acte de mariage établi il y a 60 ans, lequel leur a offert la médaille du village et une composition florale, au nom de la municipalité.
Marguerite est née en 1938 au Petit-Pressigny, quant à Jean, un enfant du pays, il est né à Bossay-sur-Claise en 1931. De leur union sont nés trois filles et trois garçons qui leur ont donné à ce jour, dix petits-enfants et trois arrières petits-enfants.
Cette belle journée ensoleillée s'est poursuivie autour d'un bon repas qui a ravi famille et amis.

Vie communale

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Chaque foyer a droit à un certain nombre de sacs correspondant à sa composition selon les directives du SMICTOM. Les sacs seront distribués dans l'ancien musée (Place de l'Eglise) aux dates suivantes :

MERCREDI 11 MARS	DE 9 H À 12 H
SAMEDI 14 MARS	DE 9 H À 12 H

REMPLACEMENT CHAUDIÈRE À FUEL PAR UNE CHAUDIÈRE À BIOMASSE.

ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE

Mairie de Bossay-sur-Claise
Tél. : 02-47-94-52-06 – Fax : 02-47-94-45-48
E-mail : mairiedebossaysurclaise@gmail.com

Consulter www.bossay-sur-claise.net où les informations sont régulièrement mises à jour.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	de 9 h à 12 h	et	de 14 h à 18 h
Mardi	de 9 h à 12 h		
Mercredi	de 9 h à 12 h	et	de 14 h à 18 h
Jeudi	de 9 h à 12 h		
Vendredi	de 9 h à 12 h	et	de 14 h à 18 h

Location de la SALLE SOCIOCULTURELLE

	Habitant de la commune		Habitant hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
1 jour	100 €	120 €	130 €	150 €
2 jours	120 €	140 €	150 €	170 €
3 jours	150 €	170 €	180 €	200 €
Vin d'honneur	20 €		20 €	
Caution 200 €				

Bossay-sur-Claise
«Fond de Launay»
Tél. : 02-47-94-59-14

HORAIRES D'OUVERTURE

	HIVER	ÉTÉ
Lundi	de 14 h à 17 h	de 14 h à 18 h
Jeudi	de 14 h à 17 h	de 14 h à 18 h
Samedi	de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h	de 9 h à 12 h et de 14 h 18 h
	Hiver du 1/10 au 31/03	Été du 01/04 au 30/09

Location de la SALLE DES FETES

	Habitant de la commune	Habitant hors commune
1 jour	150 €	200 €
2 jours	180 €	230 €
3 jours	200 €	250 €
Caution	200 €	200 €
Vin d'honneur	20 €	20 €
Chauffage (du 1/10 au 31/03)	25 €/jour	
Forfait vaisselle	30 €	30 €

COLUMBARIUM

Concession	Urne enterré	Case du Columbarium
15 ans	400 €	800 €
30 ans	600 €	1 000 €
50 ans	800 €	1 200 €

CIMETIÈRE

Concession cinquantenaire	138 €
Creusement fosse simple	75 €
Creusement fosse double	75 €
Creusement fosse triple	75 €

Séance du 16 décembre 2013

REVALORISATION DES LOYERS COMMUNAUX.

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'appliquer, à compter du 1er janvier 2014, une hausse des divers loyers communaux, calculée selon l'**I**ndice de **R**éférence des **L**oyers (**IRL**) publiés par l'INSEE, soit **+ 0,90 %** :

⇨ Logement n° 1 (1er étage) situé 7, place de l'Eglise loué à M. **LAFORÊT Patrick** : loyer mensuel = **305,10 € -** Chauffage individuel ;

⇨ Logement n° 2 (1er étage) situé 7, place de l'Eglise actuellement vacant : loyer mensuel = **323,20 €** Chauffage individuel ;

⇨ Logement situé 1, rue de la Gare loué à M. **MARIN Daniel** : loyer mensuel = **201,25 € -** Charges de chauffage collectif = **100 €/mois** ;

⇨ Logement situé 2, impasse des Prés du Pont loué à M. **RIBOT Matthieu** : loyer mensuel = **233,70 €** Chauffage individuel ;

⇨ Logement situé 1, rue du Bas Bourg loué à Mme **CÉDÉRO Josette** : loyer mensuel = **306,10 € -** Chauffage individuel ;

⇨ Logement situé 6, rue du Bois Rouge loué à M. **BUCHLÉ Christophe** : loyer mensuel = **429,20 €** Chauffage individuel ;

⇨ Logement situé 1, place de la Poste loué à Mme **BARDIN Alyette** : loyer mensuel = **375,95 € -** Chauffage individuel ;

⇨ Logement n° 1 situé 10, place de l'Eglise loué à Mme **PINAULT Alison** : loyer mensuel = **368,10 € -** Chauffage individuel ;

⇨ Logement n° 2 situé 10, place de l'Eglise loué à M. **MONTAGNAC Tony** : loyer mensuel = **284,75 €** Chauffage individuel.

BUDGET COMMUNAL. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES. ANNÉES 2010 ET 2011.

Le conseil municipal :

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des pièces portées sur l'état ci-joint concernant des repas de cantine des années 2010 et 2011, pour un montant total de **152,64 €** ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune, article 6541.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES, ANNEES 2011 ET 2012 ET DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1.

Le conseil municipal :

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des pièces portées sur l'état ci-joint concernant la redevance d'assainissement des eaux usées des années 2011 et 2012, pour un montant total de **75,77 €** ;

AUTORISE la décision budgétaire modificative suivante pour l'exercice 2013, portant sur un virement de crédits :

Budget annexe d'assainissement, section de fonctionnement, dépenses :

- **Article 61558** (entretien et réparations) : **- 76 €**
- **Article 654** (pertes sur créances irrécouvrables) : **+ 76 €.**

CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX MIS A DISPOSITION DU PUBLIC. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.

Le conseil municipal :

AUTORISE le maire à signer la convention de groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble de ces équipements mis à disposition du public (aire de jeux, terrain de sport, parcours de santé) ;

ACCEPTE que la commune d'Yzeures-sur-Creuse assure la coordination du groupement ;

DÉSIGNE Monsieur Alain GUÉRIN comme membre titulaire et Monsieur Roger DUSSÉAUX comme membre suppléant, pour siéger à la CAO créée pour l'occasion ;

ACTE le cahier des charges pour la réalisation de ce diagnostic ;

CHARGE Monsieur le maire d'appliquer la présente décision.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME CENTRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE

Coût prévisionnel de cette opération, selon le devis établi par la SARL BERTUCELLI de Preuilly-sur-Claise, s'élève à **47 095,00 € HT**, soit 56 325,62 € TTC et que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière auprès de l'ADEME Centre pour l'année 2014.

Le plan de financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

- ADEME Centre : 13 883,00 €
- Autofinancement : 33 212,00 €

Le conseil municipal :

ADOPTE le projet de remplacement de la chaudière alimentant en chauffage la mairie et la salle des fêtes par une chaufferie à biomasse, pour un montant HT de **47 095,00 €** ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention de l'ADEME Centre d'un montant de 13 883,00 € ;

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Séance du 29 janvier 2014

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Le conseil municipal :

- **ENTENDU** le rapport du commissaire-enquêteur, considérant que les résultats de ladite enquête publique n'entraînent pas de modifications du projet de PLU.

- **DÉCIDE** d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ; la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ; le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Bossay-sur-Claise aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture et à la DDT.

VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2014.

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'accorder pour l'année 2014 les subventions suivantes :

Anciens d'AFN et TOE	250,00 €
Atelier de patchwork	180,00 €
Entente de football Yzeures/Preuilly (USYP)	500,00 €

Association des laboureurs		250,00 €
UNRPA		100,00 €
Comice agricole de Loches		130,00 €
Association des maires du canton de Preuilly/Claise		51,00 €
Comité cantonal de la Croix Rouge Française		200,00 €
Ecole de musique intercommunale en Sud Touraine		160,00 €
Association des paralysés de France		60,00 €
Association des enfants inadaptés de Loches		70,00 €
Prévention routière d'Indre-et-Loire		40,00 €
Association des cyclosportifs du Val de Claise		350,00 €
Association de préhistoire et d'archéologie (APAB)		250,00 €
Association «Val de Claise» (chorale)		300,00 €
Association des Parents d'Elèves de Bossay (APEB)		200,00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)		300,00 €
UDDEN		20,00 €
CEG de Preuilly/Claise		720,00 €
Auto-sport mécanique bosséenne		150,00 €
Assoc. pour Mémorial des Combattants tombés en AFN		150,00 €
	TOTAL	4 431,00 €

Séance du 17 mars 2014

CRÉATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU).

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'instituer le DPU sur les secteurs des zones urbaines et à urbaniser tels qu'ils figurent aux plans annexés à la présente délibération,

PRÉCISE que le DPU sera exercé par la commune,

DONNE délégation à Monsieur le maire pour exercer en tant que besoin le droit de préemption, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) TOURAINE CÔTÉ SUD, POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DE LA MAIRIE.

Plan de financement :

Etat (DETR)	: 16.483,00 €
ADEME Centre	: 13.883,00 €
Europe (LEADER)	: 7.310,00 €
Autofinancement	: 9.419,00 €
TOTAL HT	**: 47.095,00 €**
TVA 20,00 %	: 9.419,00 €
TOTAL TTC	**: 56.514,00 €**

Le conseil municipal :

ADOPTE le projet de remplacement de la chaudière alimentant en chauffage la mairie et la salle des fêtes par une chaufferie à biomasse, pour un montant de 47 095,00 € H.T. ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus;

SOLLICITE une subvention auprès de l'Europe, au titre du programme LEADER;

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

IMPLANTATION D'UNE BORNE DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES.

Le conseil municipal :

APPROUVE les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides située dans un lieu qui reste à définir,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public établie en faveur du SIEIL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux,

AUTORISE le SIEIL ou son ayant-droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,

S'ENGAGE à payer la part communale des travaux telle qu'exposée ci-dessus selon le bon pour accord présenté à la commune,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet, **SOLLICITE** auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions correspondantes et notamment la DETR et AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision,

DÉCIDE d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget de la commune.

REMBOURSEMENT D'AVOIR PAR ORANGE. LIGNE TELEPHONIQUE 02.47.94.37.51 DU GITE D'ETAPE.

Le conseil municipal :

ACCEPTE le remboursement s'élevant à 282,26 € proposé par ORANGE ;

AUTORISE le maire à transmettre et signer les pièces ;

REMBOURSEMENT PARTIEL D'AVOIR PAR ORANGE. LIGNE TELEPHONIQUE 02.47.94.52.03 DE L'ECOLE.

Le conseil municipal :

ACCEPTE le remboursement s'élevant à 56,92 € proposé par ORANGE ;

AUTORISE le maire à transmettre et signer les pièces comptables utiles à Madame le receveur municipal de Descartes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE. ANNÉE 2014.

Plan de financement réfection de voirie année 2014

Conseil Général	: 9.552,00 €
Autofinancement	: 14.448,00 €
Total HT	: 24.000,00€
TVA 20,00%	: 4.800,00€
TOTAL TTC	: 28.800,00 €

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'approuver le plan de financement proposé, de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre du CDDS et d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Séance du 28 mars 2014

ÉLECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui- même dans l'urne.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. BOIS Jean = 13 (treize) voix
M. TRANCHANT Didier = 1 (une) voix

Monsieur **Jean BOIS** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal,

DÉCIDE de créer trois postes d'adjoint au maire;

CHARGE Monsieur le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces trois adjoints.

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jean BOIS, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	3
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7

Ont obtenu : M. GUÉRIN Alain = 10 (dix) voix
Mme DIONNET Chantal = 1 (une) voix
M. TRANCHANT Didier = 1 (une) voix

Monsieur **Alain GUÉRIN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. MARIN Daniel = 13 (treize) voix. Mme DIONNET Chantal : 1 (une) voix

Monsieur **Daniel MARIN** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu: Mme DIONNET Chantal = 12 (douze) voix
M. TRANCHANT Didier = 2 (deux) voix

Madame **Chantal DIONNET** ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée.

Séance du 2 avril 2014

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE PREUILLY-SUR-CLAISE.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune de Bossay-sur-Claise au sein de ce syndicat ;

Vu les résultats de l'élection des délégués titulaires :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 voix. A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14 voix. Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. GANGNEUX Michel : 14 (quatorze) voix. Mme VILLERET Catherine : 14 (quatorze) voix

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 voix. A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14 voix. Majorité absolue : 8
Ont obtenu : Mme BARBARIN Micheline : 14 (quatorze) voix.

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Bossay-sur-Claise au sein du Syndicat Intercommunal de la caserne de gendarmerie de Preuilly-sur-Claise :
M. GANGNEUX Michel et Mme VILLERET Catherine, délégués titulaires ;
Mme BARBARIN Micheline, déléguée suppléante.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ÉPURATION ET LE SUIVI DES EAUX (SATESE) D'INDRE-ET-LOIRE.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Bossay-sur-Claise au sein de ce syndicat ;

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 14 voix. A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14 voix. Majorité absolue : 8
Ont obtenu:
M. TRANCHANT Didier : 14 (quatorze) voix.

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 voix. A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14 voix. Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. JOURNAUD Bruno : 14 (quatorze) voix.

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Bossay-sur-Claise au sein du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Epuration et le Suivi des Eaux (SATESE) d'Indre-et-Loire :
M. TRANCHANT Didier, délégué titulaire ; M. JOURNAUD Bruno, délégué suppléant.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (SIEIL).

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Bossay-sur-Claise au sein de ce syndicat ;

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 voix A déduire: bulletins
blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14 voix. Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. GANGNEUX Michel: 14 (quatorze) voix

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant:
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 voix A déduire : bulletins
blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés: 14 voix Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. WALTER Hervé : 14 (quatorze) voix

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Bossay-sur-Claise au sein du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Epuration et le Suivi des Eaux (SATESE) d'Indre-et-Loire :
M. GANGNEUX Michel, délégué titulaire ;
M. WALTER Hervé, délégué suppléant.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES DU LOCHOIS.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune de Bossay-sur-Claise au sein de ce syndicat;
Vu les résultats de l'élection des délégués titulaires :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 voix. A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14 voix. Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Mme CAILLAUD Véronique : 14 (quatorze) voix. M. MATHON Franck: 14 (quatorze) voix

Vu les résultats de l'élection des délégués suppléants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 voix. A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14 voix. Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. MARIN Daniel : 14 (quatorze) voix.
Mlle BERTRAND Christel : 14 (quatorze) voix.

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Bossay-sur-Claise au sein du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Lochois :
Mme CAILLAUD Véronique et M. MATHON Franck, délégués titulaires ; M. MARIN Daniel et Mlle BERTRAND Christel, délégués suppléants.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) DE LA TOURAINE DU SUD.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune de Bossay-sur-Claise au sein de ce syndicat ;
Vu les résultats de l'élection des délégués titulaires :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 voix. A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14 voix. Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. BOIS Jean : 14 (quatorze) voix.
M. GUÉRIN Alain : 14 (quatorze) voix.

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 voix. A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14 voix. Majorité absolue: 8
Ont obtenu :
Mme DIONNET Chantal : 14 (quatorze) voix

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Bossay-sur-Claise au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Touraine du Sud :
M. BOIS Jean et M. GUÉRIN Alain, délégués titulaires; Mme DIONNET Chantal, déléguée suppléante.

ÉIECTION DES RÉPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

En application des articles R.123 -7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants:

Nombre de votants : 14
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 4
Sièges à pourvoir : 4
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3,50

	Nombre de Voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	14	4	0	0

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS de Bossay-sur-Claise :
Liste 1: Mmes BARBARIN Micheline, VILLERET Catherine, BARTHOLETTI Bernadette, Mlle BERTRAND Christel.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

La liste 1 présente M. MARIN Daniel, Mme DIONNET Chantal, M. JOURNAUD Bruno, membres titulaires et MM. GUÉRIN Alain, BERLOQUIN Pierre, Mlle BERTRAND Christel, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement des membres titulaires :
Nombre de votants : 14 bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14 sièges à pourvoir : 3
Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 4,66.

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste 1	14	3	0	0	3

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement des membres suppléants :
Nombre de votants : 14
Bulletins blancs ou nuls : 0 nombre de suffrages exprimés : 14 sièges à pourvoir : 3
Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 4,66.

	Nombre de VOIX obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste 1	14	3	0	0	3

Sont ainsi déclarés élus : M. MARIN Daniel, Mme DIONNET Chantal, M. JOURNAUD Bruno, membres titulaires, MM. GUÉRIN Alain, BERLOQUIN Pierre, Mlle BERTRAND Christel, membres suppléants, pour constituer, avec M. le maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Le conseil municipal,

FIXE ainsi qu'il suit la dénomination des différentes commissions municipales et **DÉSIGNE** les conseillers municipaux membres:

Commission de la voirie : MM. MARIN Daniel, MATHON Franck, Mme CAILLAUD Véronique, MM. TRANCHANT Didier, WALTER Hervé, Mme BARBARIN Micheline.

Commission des affaires scolaires : M. TRANCHANT Didier, Mlle BERTRAND Christel, Mme BARBARIN Micheline, M. BERLOQUIN Pierre.

Commission des affaires culturelles et communication : M. GUÉRIN Alain, Mme DIONNET Chantal, M. TRANCHANT Didier, Mlle BERTRAND Christel, Mme BARTHOLETTI Bernadette, M. BERLOQUIN Pierre.

Commission des bâtiments : MM. BOIS Jean, GUÉRIN Alain, JOURNAUD Bruno, Mme BARBARIN Micheline.

Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Mme DIONNET Chantal.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le maire les délégations suivantes :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 500 euros par sinistre.

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1er: De fixer, avec effet au 1er avril 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales :
Maire : 31 %
Adjoints : 8,25 % par adjoint.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au maire et aux adjoints est annexé à la présente délibération.

Séance du 29 avril 2014

BUDGET COMMUNAL. EXERCICE 2013. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

Le conseil municipal :

ADOPTE le compte de gestion communal du receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT. EXERCICE 2013. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

Le conseil municipal :

ADOPTE le compte de gestion du service annexe d'assainissement, établi par le receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE. EXERCICE 2013. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

Le conseil municipal :

ADOPTE le compte de gestion de la régie de transport scolaire, établi par le receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2013.

Le conseil municipal :

ADOPTE le compte administratif communal de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	705 309,23 €	168 278,49 €
Dépenses	579 901,81 €	222 359,72 €
Excédent (ou déficit)	125 407,42 €	54 081,23 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT. EXERCICE 2013.

Le conseil municipal :

ADOPTE le compte administratif du service annexe d'assainissement pour l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	68 762,70 €	44 484,30 €
Dépenses	55 894,39 €	42 572,62 €
Excédent (ou déficit)	12 868,31 €	1 911,68 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE. EXERCICE 2013.

Le conseil municipal :

ADOPTE le compte administratif de la régie de transport scolaire pour l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	73 127,56 €	11 391,00 €
Dépenses	71 485,06 €	0,00 €
Excédent (ou déficit)	1 642,50 €	11 391,00 €

BUDGET COMMUNAL. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les résultats de la commune de Bossay-sur-Claise, au 31 décembre 2013, sont :

	31/12/2012	Exercice 2013	31/12/2013
Investissement	-26 347,64 €	-54 081,23 €	-80 428,87 €
Fonctionnement	221 501,63 €	125 407,42 €	305 301,41 €

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'affecter la somme de 140 105,87 € en section d'investissement, compte 1068 du budget 2014. Le solde s'élevant à 165 195,54 € est repris en section de fonctionnement au compte 002 de ce même budget.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT. AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les résultats du budget annexe d'assainissement de Bossay-sur-Claise, au 31 décembre 2013, sont :

	31/12/2012	Exercice 2013	31/12/2013
Investissement	-18 750,70 €	1 911,68 €	-16 839,02 €
Fonctionnement	21 093,17 €	12 868,31 €	15 210,78 €

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 15 210,78 € en section d'investissement, compte 1068 du budget 2014.

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les résultats du budget annexe de la régie de transport scolaire de Bossay-sur-Claise, au 31 décembre 2013, sont :

	31/12/2012	Exercice 2013	31/12/2013
Investissement	34 173,00 €	11 391,00 €	45 564,00 €
Fonctionnement	3 240,26 €	1 642,50 €	4 882,76 €

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 4 882,76 € en recettes de fonctionnement du budget 2014.

FISCALITÉ LOCALE. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014.

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget communal 2014, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 273 468 € ;
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,
Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1er : Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

Taxe d'habitation : 11,71 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,72 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2014, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,009 %.

Article 2 : Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

ÉLECTION DES CANDIDATS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

Le conseil municipal,

NOMME les candidats suivants aux fonctions de commissaires à la commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires :

Contribuables domiciliés hors de la commune :
M. PLANCHA Bernard, « Maupertuis » 37290 Preuilly-sur-Claise
M. SAUVESTRE André, 2, Notz l'Abbé 36220 Martizay

Contribuables domiciliés dans la commune :
M. MARIN Daniel, exploitant agricole, 1, rue de la Gare
Mme DIONNET Chantal, secrétaire, 38, rue du Val de Claise
M. GANGNEUX Michel, entrepreneur agricole, 13, rue du Bois Rouge
M. MATHON Franck, exploitant agricole, 6, Massuet
M. JOURNAUD Bruno, artisan menuisier, 23, rue du Val de Claise
Mme BARBARIN Micheline, retraitée agricole, 6, Les Baronnières
M. BOISSIER Philippe, négociant en bestiaux, 1, rue de la Fontaine Saint-Fiacre,
M. BOUTET Alain, exploitant agricole, 4, La Caltière

Propriétaires de bois ou de forêts :
M. BERLOQUIN Pierre, propriétaire de bois, 4, rue du Pont 37290 Bossay-sur-Claise
M. CHABOISSON Jacky, propriétaire de bois, « Neuville » 37290 Bossay-sur-Claise

Commissaires suppléants :

Contribuables domiciliés hors de la commune :
M. PETITPAS Louis, retraité, 6 bis, rue du 8 Mai 37290 Yzeures-sur-Creuse
M. LAROCHE Mary, retraité, 18, La Barbarinerie 36220 Tournon-Saint-Martin

Contribuables domiciliés dans la commune :
M. CRON Jean-Charles, retraité, 11, rue du Val de Claise
M. DUSSÉAUX Roger, retraité, 54, rue du Val de Claise
Mme PETIT Marie-France, retraitée, 1, La Coulonnerie
M. RETAILLEAU Philippe, chef d'équipe, 4, rue de Chantereine
M. BIJEAULT Raymond, retraité, 7, Les Gaillards
M. LOIRET Jean-Marie, entrepreneur agricole, 1, La Rouarie
M. GUÉRIN Alain, chef d'équipe, 16, Villejésus
Mlle BIGOT Solange, retraitée, 2, Les Rocheraux

Propriétaires de bois ou de forêts :
M. LAVERGNE Michel, propriétaire de bois, 15, rue de la Vauberde 37160 Descartes
M. MARTIN Christian, propriétaire de bois, 2, place des Halles 37290 Preuilly-sur-Claise.

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHARNIZAY AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE PREUILLY-SUR-CLAISE.

Le conseil municipal :

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Charnizay au Syndicat Intercommunal de la caserne de gendarmerie de Preuilly-sur-Claise ;

APPROUVE les statuts du syndicat tels que présentés.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ COMMUNAL A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Le conseil municipal :

DÉSIGNE Madame Chantal DIONNET comme représentante de la commune de Bossay-sur-Claise, au sein de la CLECT de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE.

Le conseil municipal :

AUTORISE l'acquisition du tracteur et de la débroussailleuse pour un montant total de 84 000,00 € H.T., soit 100 800,00 € T.T.C. ;

AUTORISE le maire à solliciter une aide financière auprès du Ministère de l'intérieur, au titre de la réserve parlementaire ;

AUTORISE le maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier ;

DIT que la dépense résultant de cette acquisition sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2014.

PROPOSITION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE VOIRIE 2014.

Le conseil municipal :

ACCEPTE le devis s'élevant à 2 700,00 € H.T., soit 3 240 € T.T.C., établi par le bureau B.E.I. (Bureau d'Etudes Infrastructures) représenté par Monsieur Thierry PELLET, demeurant 62, rue de Chenonceaux 37150 La Croix-en-Touraine ;

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires au financement de cette dépense sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2014, compte 2315-124.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE VOIRIE 2014. PROCÉDURE ADAPTÉE.

Le conseil municipal :

AUTORISE le maire à engager la procédure de passation de ce marché public et de recourir à la procédure adaptée, dans le cadre du projet de travaux de renforcement de voirie pour l'année 2014 ;

AUTORISE le maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2014, compte 2315-124.

INDÉMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR.

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'attribuer à Madame Michèle JUPILLE, comptable du Trésor, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

INDEMNITÉ ANNUELLE DE PRÉPARATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR.

DÉCIDE d'accorder à Madame Michèle JUPILLE, comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal pour la confection des documents budgétaires, l'indemnité maximale prévue.

Séance du 10 juin 2014

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS, CRÉÉE PAR LA CCTS.

Le conseil municipal :

NOMME les candidats suivants aux fonctions de commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires :

Mme BARBARIN Micheline, domiciliée 6, Les Baronnières 37290 Bossay-sur-Claise,
Mme BARTHOLETTI Bernadette, domiciliée 17, Beauvais 37290 Bossay-sur-Claise,

Commissaires suppléants :

Mme DIONNET Chantal, domiciliée 38, rue du Val de Claise 37290 Bossay-sur-Claise,
Mme CAILLAUD Véronique, domiciliée 2, La Forêterie 37290 Bossay-sur-Claise.

SUBVENTION AU CCAS ET DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES N° 1 (BUDGET COMMUNAL).

Le conseil municipal :

DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de 500 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bossay-sur-Claise ;

AUTORISE la décision budgétaire modificative suivante pour l'exercice 2014, portant sur un virement de crédits :

Budget communal, section de fonctionnement, dépenses :
Article 657409 (subvention de fonctionnement aux associations - Croix Rouge Française) : - 200 €
Article 657429 (subvention de fonctionnement aux associations - ADMR) : - 300 €
Article 657362 (subvention de fonctionnement à caractère industriel et commercial) : + 500 €.

TRAVAUX DE VOIRIE, PROGRAMME 2014. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE D'YZEURES-SUR-CREUSE.

Le conseil municipal :

DÉCIDE de constituer un groupement de commandes avec la commune d'Yzeures-sur-Creuse pour passer un marché de travaux de voirie à procédure adaptée (MAPA), après consultation collective ;

DÉSIGNE comme membres de la Commission d'Appels d'Offres du groupement : M. BOIS Jean, membre titulaire et président et M. MARIN Daniel, membre suppléant ;

AUTORISE le maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes puis le marché à intervenir ;

DIT que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2014, article 2315-124.

SIAEP DE LA TOURAINE DU SUD. MODIFICATION DES STATUTS : SIÈGE.

Le conseil municipal :

ACCEPTE la modification des statuts du SIAEP de la Touraine du Sud - article 4, relative au siège du Syndicat fixé à Saint-Flovier (37600) – 2, place du 8 mai,

APPROUVE les statuts du Syndicat tels que présentés.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'AVENIR.

Le conseil municipal :

DÉCIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :
- Contenu du poste : agent polyvalent des services techniques *(réalisation de tous travaux d'entretien d'une commune, notamment maintenance des bâtiments et du matériel, entretien des chaussées et abords, création et entretien des espaces verts…)*
- Durée du contrat : 1 an renouvelable 3 fois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2014.

LOCATION DU VIDÉOPROJECTEUR FIXE DE LA SALLE DES FÊTES.

Le conseil municipal :

DÉCIDE de fixer à 20 € le tarif de location du vidéoprojecteur fixe avec écran, installé à la salle des fêtes, pour les locataires qui en feront la demande ;

FIXE le montant de la caution réclamée à la remise des clefs de la salle des fêtes à 300 € ;

PRÉCISE que cette caution sera restituée à la fin de la mise à disposition et après vérification du matériel.

Séance du 29 juillet 2014

URBANISME - LIEU-DIT « LA CALTIERE » - CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ERDF.

Le conseil municipal :

APPROUVE la convention de servitudes entre la commune de Bossay-sur-Claise et ERDF, pour la réalisation des travaux précités sur la parcelle communale cadastrée section ZR numéro 93, au lieu-dit « La Caltière » ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention correspondante ;

ACCEPTE le versement de l'indemnité unique et forfaitaire s'élevant à 200 €, proposée par ERDF, en contrepartie des droits qui lui sont concédés.

REVALORISATION DU PRIX DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE, A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2014.

Le conseil municipal :

FIXE à 2,50 € le prix du repas de cantine servi aux enfants, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014 ;

FIXE à 4,50 € le prix du repas de cantine servi aux adultes, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

INSCRIPTION DES PARCELLES ZP 99 ET AL 356 AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR).

Le conseil municipal :

ACCEPTE, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du sport, notamment son article L.311-3, **l'inscription** au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des chemins suivants :

Parcelles communales ZP n° 99 et AL n° 356, situées respectivement « Pièce de Neuville » et « La Tartinerie » ;

S'ENGAGE :

- à ne pas aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le conseil municipal proposera au Conseil Général d'Indre-et-Loire un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
- à leur conserver leur caractère public et ouvert,
- à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
- à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.

EFFACEMENT DE DETTES (CANTINE ET TRANSPORT SCOLAIRE) - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL ET DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE.

Le conseil municipal :

AUTORISE la décision budgétaire modificative suivante portant sur deux virements de crédits :

Budget communal, section de fonctionnement, dépenses :
Chapitre 011 / **Article 61522** (entretien et réparation bâtiments) : **- 1 387 €**
Chapitre 65 / **Article 6542** (créances éteintes) : **+ 1 387 €**
Budget annexe de la régie de transport scolaire, section de fonctionnement, dépenses :
Chapitre 011 / **Article 615** (entretien et réparation) : **- 109 €**
Chapitre 65 / **Article 6542** (créances éteintes) : **+ 109 €.**

DEMANDE DE SUBVENTION FEADER ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE A BIOMASSE.

Le conseil municipal :

AUTORISE le maire à solliciter une aide financière européenne, au titre du FEADER et lui **donne pouvoir** pour signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier ;

APPROUVE le plan de financement définitif établi comme suit :

Etat (DETR)	: 14 129,00 €
ADEME Centre	: 19 214,30 €
Europe (FEADER)	: 25 894,83 €
Autofinancement	: 14 809,53 €
Total H.T.	: **74 047,66 €**

RAPPELLE que les crédits nécessaires au financement de ce projet sont déjà inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, **article 2315-080**.

PRIME DE CERTIFICAT D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR TRAVAUX D'ISOLATION DANS MAISON

SITUÉE 4, RUE DU BOIS ROUGE.

Le conseil municipal :

ACCEPTE la prime de certificat d'économies d'énergie s'élevant à 426 €, accordée par Total dans le cadre des travaux d'isolation réalisés dans la maison située 4, rue du Bois Rouge ;

AUTORISE le maire à transmettre et signer toutes les pièces comptables utiles à Madame le receveur municipal de Descartes.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES EMPLOIS D'ATSEM ET D'ADJOINTS TECHNIQUES, A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2014.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est indispensable de revoir les horaires de travail de Mlle Isabelle MORESVE, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), de Mme Brigitte PASTURAL ainsi que de Mme Véronique MARIN (adjoints techniques) pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Il propose donc à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

- de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à temps non complet, créé initialement pour une durée hebdomadaire de 30 heures par délibération du 10 août 2006, à 32 heures par semaine, à compter du 1er septembre 2014 ;
- de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet, chargé d'effectuer le ménage dans les bâtiments communaux et assurer la surveillance des élèves à la cantine, créé initialement pour une durée hebdomadaire de 21 heures par délibération du 10 août 2006, à 22 heures 30 par semaine, à compter du 1er septembre 2014 ;

- de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet, chargé d'accompagner les enfants dans le car pendant le transport scolaire, assurer la surveillance des élèves à la cantine, effectuer le ménage et organiser l'accueil des locataires dans le gîte d'étape communal, créé initialement pour une durée hebdomadaire de 21 heures par délibération du 10 août 2006, à 22 heures 30 par semaine, à compter du 1er septembre 2014.

Le conseil municipal :

ADOPTE la proposition du maire,
MODIFIE ainsi le tableau des emplois,
INSCRIT au budget les crédits correspondants.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Le conseil municipal :

DÉCIDE d**'autoriser** le maire à recruter deux fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ;

PRÉCISE que le temps nécessaire à cette activité accessoire est de 1 heure 30 par semaine ;

DIT que les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 10,00 € brut, correspondant aux grades des intéressés et au taux horaire du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET, DONT LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL EST STRICTEMENT INFÉRIEURE A 17H30, DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS.

Le conseil municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-4° ;

DÉCIDE :

La création de deux emplois permanents d'intervenants extérieurs dans le grade d'adjoint d'animation contractuel à temps non

complet, à raison de 45 minutes hebdomadaires chacun, à compter du 2 septembre 2014.

Ces emplois seront occupés par des agents recrutés par voie de contrats à durée déterminée, pour la durée de l'année scolaire 2014/2015 se terminant le 3 juillet 2015.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents ne pourront être reconduits que pour une durée indéterminée.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 330 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE. MAINTIEN DE LA GRATUITÉ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DÉCIDE de maintenir la gratuité de la garderie périscolaire ;

AUTORISE le maire à facturer 4 € l'heure en cas de dépassement après 17 h 30.

Séance du 14 octobre 2014

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET COMMUNAL PORTANT SUR UNE OUVERTURE DE CRÉDITS.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'au moment du vote du budget primitif, le 29 avril 2014, les montants des subventions sollicitées n'étaient pas encore connus et par conséquent n'ont pas été inscrits dans le budget de l'exercice 2014.

Il précise qu'à ce jour, les subventions définitives ont été notifiées et propose donc la décision budgétaire modificative suivante, portant sur une ouverture de crédits, en recettes et en dépenses, dans la section d'investissement du budget communal :

Section d'investissement

Recettes :
Imputation 1321-080 (subvention Etat) : + 14 129 €
Imputation 1322-080 (subvention Région) : + 19 214 €

Dépenses :
Imputation 2315-080 (divers bâtiments communaux) : + 33 343 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

AUTORISE la décision budgétaire modificative n° 3 portant sur une ouverture de crédits, telle que proposée par le maire.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES. ANNÉE 2011.

Le conseil municipal :

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des pièces portées sur l'état ci-joint concernant une **redevance d'assainissement** de l'année **2011** pour un montant de **77,63 €** ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses de fonctionnement du budget annexe d'assainissement de l'exercice en cours, article 654.

REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR FRANCE TÉLÉCOM - PATRIMOINE AU 31/12/2013.

Le conseil municipal :

FIXE la redevance annuelle due par France Télécom, en vertu du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 (section 1 - Art. R.20-53), comme suit :

26,741 km d'artère aérienne X 53,87 € = **1 440,54 €**
32,096 km d'artère en sous-sol X 40,40 € = **1 296,68 €**,

AUTORISE le maire à signer le titre de recette correspondant ;

PRÉCISE que la recette sera encaissée sur le budget communal, article 70323 et que les redevances seront révisées au 1er janvier de chaque année, en application de l'article R.20-53 du Code des Postes et télécommunications électroniques.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (RETIRE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 224/2014 DU 29 JUILLET 2014).
Le conseil municipal :

DÉCIDE d**'autoriser** le maire à recruter deux fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ;

PRÉCISE que le temps nécessaire à cette activité accessoire est de 3 heures par semaine et par enseignant ;

DIT que les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 15 € brut, correspondant aux grades des intéressés et au taux horaire du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

****

18, rue le Savoureulx
37350 LE PETIT-PRESSIGNY
Tèl : 02 47 94 97 74
Fax : 02 47 91 08 23
E.mail : entraide.touraine.sud@wanadoo.fr
Permanence Descartes : 48, Rue du Commerce
MARDI MATIN sauf 1er MARDI DU MOIS

« Une Association Intermédiaire est un maillon essentiel de l'Insertion par l'Activité Economique »

L'**E**ntraide de la **T**ouraine du **S**ud est une Association Intermédiaire ; Son territoire d'intervention s'étend sur la **C**ommunauté de **C**ommunes de la **T**ouraine du **S**ud ;

« Une Association Intermédiaire a pour mission l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi ; l'A.I met ces personnes à disposition de particuliers, d'associations, de collectivités locales, d'artisans et d'entreprises.

Les personnes qu'elle recrute ont **un statut de salarié** : elles bénéficient d'un salaire calculé sur le nombre d'heures travaillées et signent un CDD dit d'usage…

Parallèlement, l'AI met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement en vue de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de ses salariés.

Cet accompagnement vise à lever les freins à l'emploi et à renforcer l'employabilité et l'autonomie de la personne.

1. ● « Avantage fiscal pour les Particuliers »

Ayant recours à une association agréée par l'Etat, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes versées pour les missions de services à la personne (SAP) réalisées à votre domicile : entretien de la maison, repassage, garde d'enfants de + de 3 ans, jardinage…

2. ● « La souplesse » : Des prestations à la carte

3. Vous avez besoin d'aide pour quelques heures ou quelques jours ?

Ensemble nous examinerons votre demande et à partir de notre connaissance des personnes inscrites à notre fichier, nous trouverons le Demandeur d'emploi qui répondra le mieux à vos besoins.

4. ● « La simplicité » : Aucune démarche administrative

Afin de vous libérer de toutes les formalités administratives (déclaration préalable à l'embauche, contrat de travail, URSSAF, POLE EMPLOI …) nous sommes **« L'EMPLOYEUR »**

Au début de chaque mission, nous établissons un contrat de mise à disposition précisant la nature de la tâche à effectuer ; Vous en déterminerez vous-même les horaires et la durée. Vous êtes **« L'UTILISATEUR ».**

Tout contrat doit impérativement être retourné à l'Association en fin de mois, rempli et signé des deux parties. Le salarié recevra un bulletin de salaire et l'utilisateur une facture.

5. ● « La solution par l'Insertion »

Vous êtes un Particulier **:** Facilitez votre quotidien, confiez vos missions de ménage, repassage, jardinage, entretien d'espaces verts, petits travaux de bricolage, petits travaux de bâtiment, peinture, petite maçonnerie, manutention, aide au déménagement, débarras…

Vous êtes une Association, une Collectivité **:** Pour des remplacements ponctuels, vous seconder lors de manifestations, vins d'honneur, nettoyage salle des fêtes, vaisselle…

Vous êtes un Artisan, une Entreprise, un Agriculteur **:** Ayez le réflexe d'un dépannage rapide, pour palier à l'absence d'un salarié, pour faire face à une période de surcroît d'activité ou pour des travaux saisonniers…

Afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de nos salariés, notre structure s'appuie sur le partenariat local, organismes de relais qui élaborent des prestations complémentaires : les services de l'emploi et les partenaires sociaux présents sur le territoire.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons une BONNE ANNÉE 2015 !

La Mission Locale reçoit les jeunes de toute la communauté de communes de Loches à Beaulieu-lès-Loches. Ses services s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté « l'école » et rencontrant des difficultés pour trouver une formation ou un emploi.

Chaque jeune est reçu en entretien, individuellement, autant de fois que nécessaire. Le conseiller lui propose un accompagnement personnalisé, qui permet de traiter tous les problèmes pouvant entraver son accès à l'emploi : formation, méconnaissance des métiers, des entreprises, logement, transport, santé. Ensemble, ils décident des actions à mener. Des actions collectives peuvent aussi être proposées : atelier d'orientation professionnelle (aide au choix d'un métier), préparation à l'embauche, visites d'entreprises…

En 2014, 235 jeunes de la communauté de communes de la Touraine Côté Sud, dont 6 habitent Bossay-sur-Claise, ont été accompagnés par la Mission locale de la Touraine Côté Sud. Comment bénéficier de ce service ?

►Vous avez entre 16 et 26 ans, vous avez des difficultés pour trouver une formation, un travail,
►Vous êtes parents, votre fils, votre fille, ne trouve pas d'emploi, veut se qualifier mais ne sait pas à qui s'adresser ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller au **02 47 94 06 46** ou présentez- vous à la **Mission Locale**, **M**aison de l'**E**mploi et des **E**ntreprises de la Touraine Côté Sud, (MEETS), 1, place du Maréchal Leclerc à Beaulieu-les-Loches. Pour plus d'information vous pouvez aussi vous connecter au site de la mission locale : www.ml-tourainecotesud.fr

Rappel : La Mission Locale est prescripteur pour les emplois d'avenir, n'hésitez pas à contacter nos conseillers.

La Mission Locale c'est aussi :

Pour les ENTREPRISES

- Aide au recrutement : Informations sur les contrats de travail

- Mise en relation avec des jeunes, période d'observation en entreprises (stage)

- Maintien dans l'emploi : préparation du jeune à l'entrée en entreprise, accompagnement pendant les premiers mois du contrat….

- Conseil sur les formations et la VAE pour les salariés et entrepreneurs

Un conseil VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

La Mission Locale est Point Relais Conseil VAE. Elle informe toute personne sans conditions d'âge sur les procédures et les démarches et des informations collectives sont proposées tous les mois.
Pour vous aider, des conseillers assurent des entretiens individuels pour évaluer avec vous la pertinence d'engager une démarche de validation.
N'hésitez pas à nous contacter !
Des interventions délocalisées dans la communauté de communes ou en entreprises sont possibles sur demande.

PERMANENCES (Points d'accueil)

Descartes :	Yolande Charpentier	Tous les lundis, 48, rue du Commerce à Descartes
Ligueil :	Yolande Charpentier	Le 2e et 4e vendredi matin du mois
Montrésor :	Evelyne Epstein	Uniquement sur rendez-vous.
Cormery :	Stéphane Vioux	Sur rendez-vous uniquement à la mairie
Preuilly-sur-Claise et Grand Pressigny :	Stéphane Vioux	Tous les 15 jours sur rendez-vous au RSP de Preuilly-sur-Claise et RSP du Grand-Pressigny
Yzeures-sur-Creuse :	Stéphane Vioux	Tous les 15 jours sur rendez-vous à la mairie

ASSOCIATION LOCALE DE PREUILLY / BOSSAY

L'association ADMR de Preuilly-sur-Claise intervient sur les communes de Bossay-sur-Claise et Preuilly-sur -Claise pour de l'aide à domicile auprès des personnes âgées, des personnes handicapées ou des familles.

Le financement du service est assuré conjointement par le conseil général (A.P.A. (Allocation départementale Personnalisée d'Autonomie), aide sociale) ou par les caisses de retraite ou mutuelles et par les bénéficiaires eux mêmes selon leurs ressources. Les Caisses d'Allocations familiales interviennent pour l'aide aux familles.

L'objectif est de contribuer au maintien à domicile des personnes qui le souhaitent. Les aides à domicile peuvent intervenir **pour différentes missions** :
- entretien du cadre de vie et du linge (ménage, repassage)
- aide à la préparation des repas, aux courses, etc.
- aide dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie : aide au lever, au coucher, toilette, habillage, aide à la mobilité, aux repas, etc.
- accompagnement social, familial, administratif

Une vingtaine d'aides à domicile travaillent dans notre association, elles sont encadrées par Lucile Gaborieau chargée de secteur et Martine Bois présidente de l'association entourée des autres bénévoles de l'association.

Cette année 2014, nous avons organisé un après-midi de l'ADMR en octobre «Du Talent au Fil des Ans» pour permettre aux personnes aidées par l'ADMR d'exprimer leurs savoir-faire, leurs passions. Dans une ambiance conviviale, les différents participants ont pris plaisir à se retrouver et à partager un goûter offert par l'ADMR.

Les aides à domicile apportent un service de qualité exercé avec professionnalisme et suivent régulièrement des formations leur permettant d'enrichir leurs connaissances.

Des permanences ont lieu au bureau, 2 bis place du champ de foire à Preuilly, le lundi et jeudi de 9h à 12h et le mardi de 14h à 17h. Vous pouvez contacter l'ADMR aux numéros suivants : 02-47-94-31-55 ou 07-86-26-10-64. Email : preuilly@fede37.admr.org

DÈS 50 ANS, LE DÉPISTAGE, C'EST TOUS LES 2 ANS !

En effet, à partir de **50 ans,** les dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal, sont des habitudes de santé à adopter et à renouveler **tous les 2 ans.**

En Indre-et-Loire, le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (**CCDC**) vous invite tous les 2 ans à réaliser une mammographie, pour le dépistage organisé du cancer du sein et un test Hemoccult II®, pour le dépistage organisé du cancer colorectal.
Ces examens sont pris en charge à **100%** par l'assurance maladie.

LA MAMMOGRAPHIE :

Lorsque vous recevez l'invitation, prenez rendez-vous chez le radiologue agréé de votre choix, en Indre et Loire ou ailleurs, remettez lui l'invitation le jour de l'examen. Il vous donne une première interprétation, si votre mammographie est normale elle sera relue au **CCDC** par un deuxième radiologue afin d'assurer un dépistage de qualité.
En Indre et Loire, **65%** des femmes participent à ce dépistage organisé. Depuis 2003, plus de **2340 cancers** du sein ont déjà été diagnostiqués grâce à ce dépistage.

LE TEST HEMOCCULT II® :

Lors d'une consultation chez votre médecin traitant, présentez-lui, dès le début, la lettre d'invitation adressée par le CCDC. Selon votre niveau de risque face au cancer colorectal, il vous remettra le test à réaliser à votre domicile ou vous orientera vers un gastroentérologue.
En Indre et Loire, environ **40%** de la population participe au dépistage organisé du cancer colorectal. Malgré cette participation encore insuffisante, depuis 2003, **540 cancers** ont été diagnostiqués et des **polypes** ont été retirés **chez 2520 personnes**.

Participation dépistage cancer du sein		Participation dépistage cancer colorectal	
Dans votre canton : **PREUILLY-SUR-CLAISE**	**57 %**	Dans votre canton : **PREUILLY-SUR-CLAISE**	**38 %**
Dans votre commune : **BOSSAY-SUR-CLAISE**	**50 %**	Dans votre commune : **BOSSAY-SUR-CLAISE**	**36 %**

Depuis 2010, le CCDC est en charge du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.
• Le **frottis cervico-utérin** est recommandé de **25 à 65 ans tous les 3 ans** après 2 frottis normaux à 1 an d'intervalle. Le CCDC incite les femmes non dépistées depuis 3 ans à consulter leur médecin traitant, gynécologue, sage-femme pour se faire dépister.
• La **vaccination préventive** contre les papillomavirus entre **11 et 14 ans** (rattrapage jusqu'à 19 ans) est également un moyen de prévention contre le cancer du col de l'utérus.
Participation dans votre canton : 50 %
Participation dans votre commune : 54 %

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN TRAITANT
ou
Contactez le CCDC 02 47 47 98 92 www.ccdc37.fr

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Touraine du Sud

Le SIAEP de la Touraine du Sud est le nouveau syndicat intercommunal à vocation unique - eau potable - créé par arrêté inter-préfectoral le 2 janvier 2014. Il regroupe 13 communes :

Barrou
Betz-le-Château
Bossay-sur-Claise
Boussay
Chambon
Charnizay
Chaumussay
Ferrière-Larçon
La Celle-Guenand
La Guerche
Le Petit-Pressigny
Obterre
Saint-Flovier

Ce nouveau syndicat est issu de la fusion des 4 syndicats existant précédemment :

1- SIAEP de Ferrière-Larçon/Betz-le-Château
2- SIAEP de la région de Saint-Flovier
3- SI d'Adduction d'Eau Publique du Val-de-Claise
4- SI d'Adduction d'Eau de Chambon-Barrou-La Guerche.

Le nouveau Syndicat se présente ainsi :

- Longueur totale du réseau : 507 km
- Consommation annuelle moyenne : 400 000 m3
- Installations : 1 source et 3 forages
  4 stations de pompage
  5 ouvrages de stockage
- Société fermière des 4 ex-Syndicats : la SAUR.

Au cours de l'année 2013, la procédure de fusion a été initiée et progressivement rendu possible par les délibérations favorables des 4 Syndicats puis par les délibérations des 13 Conseils municipaux, à la majorité qualifiée. Le nouveau syndicat a pris le nom de
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA TOURAINE DU SUD.
Il a été installé le 28 janvier 2014 avec une représentation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant par commune.
Sous la présidence du Président, Bernard Courcoul, le Comité syndical a, dans l'urgence et sans attendre le renouvellement des Conseils Municipaux avec les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, décidé

- de conserver pour les 10 ans à venir le mode de gestion du service public de l'eau par Délégation de Service Public (DSP) dans le cadre d'un contrat d'affermage. Ce choix a été fait pour la raison qu'il est apparu au Comité syndical que le choix de la régie n'était pas, pour l'heure du moins, réalisable en raison des moyens à mettre en œuvre dans l'urgence, dans le délai imparti, avant le 31 décembre 2014 et ce, sans expérience antérieure.
- de voter le budget 2014 (le 13 mars).

A l'issue des élections municipales de mars et de l'élection par les Conseils municipaux des délégués communaux (26 délégués titulaires et 13 délégués suppléants), le nouveau Comité syndical a été installé le 23 avril 2014.
Le bureau est ainsi constitué :
Président : Bernard Courcoul
1er vice-président : Francis Baisson
2e vice-président : Alain Guérin
3e vice président : Andrée Schuler.

Cette année 2014 est destinée à finaliser la procédure de mise en place de la DSP pour que le nouveau contrat d'affermage soit opérationnel le 1er janvier 2015. Pour ce faire, une commission d'Ouverture des Plis ou Commission DSP a été mise en place. Le SIAEP a été assisté tout au long de la procédure et dans la négociation par le cabinet conseil ADM.
Cette négociation se déroule dans de bonnes conditions et les objectifs, qualité du contrat et délai, seront atteints. Le nouveau contrat sera signé avant le 31 décembre.
Pendant cette même année sont mises en œuvre notamment des décisions concernant des projets initiés par les ex-SIAE, en particulier la rénovation du château d'eau de Saint-Flovier et la préparation du renouvellement d'une canalisation sur la commune de Boussay.
Une décision importante a été l'abandon du captage des 3 Fontaines à Ferrière-Larçon en raison du niveau trop élevé de nitrates sans que la cause puisse être clairement définie et qu'il apparaisse possible d'y remédier.

Le Président : Bernard Courcoul

RAPPEL –

Information importante : Loi WARSMANN

En vertu de la loi Warsmann de mai 2011, les fuites sur les canalisations après compteur - à l'exclusion donc des fuites sur les appareils ménagers de toute nature - permettent l'écrêtement de la facture si l'usager produit, dans le mois qui suit l'information de la fuite par la SAUR, une attestation du plombier qui indique que la fuite est réparée en précisant sa localisation et la date de la réparation.
L'usager devra acquitter une facture correspondant au double du montant de la consommation moyenne des 3 dernières années.

Veillez à vérifier régulièrement l'absence de fuite d'eau, après compteur.
N'attendez pas que le technicien vous signale une surconsommation.

*

Coordonnées du SIAEP

Siège social : **Mairie de Saint-Flovier - 2, place du 8 mai 37600 SAINT-FLOVIER**
Tél. **02 47 94 61 37**
email : **siaeptourainedusud@orange.fr**
Horaires d'ouverture du secrétariat : **le mercredi de 9h à 17h.**

Elections MSA

Donnez votre voix pour une protection sociale forte et équitable

La MSA Berry-Touraine gère l'ensemble de la protection sociale des exploitants, salariés, employeurs de main-d'oeuvre et retraités agricoles, soit près de 80 000 personnes. Du 12 au 27 janvier 2015 et comme tous les 5 ans, les assurés agricoles vont élire les délégués qui les représenteront. Chaque voix compte : voter, c'est agir pour soi et pour les autres. Vous devenez ainsi acteur de votre protection sociale tout en participant à la vie démocratique de votre MSA.

Pourquoi voter ?

➲ Parce que la MSA fait évoluer la protection sociale : retraite complémentaire pour les exploitants, création d'un régime d'indemnités journalières, réforme permettant d'augmenter la retraite complémentaire, etc…

➲ Parce que la MSA défend le principe de la solidarité

➲ Parce que la MSA est un interlocuteur unique car elle gère la protection sociale dans son ensemble (famille, santé, retraite, etc…)

➲ Parce que la MSA est un acteur de terrain grâce à son personnel et ses points d'accueil présents sur les départements qu'elle gère

➲ Parce que la MSA est le seul régime qui élit ses représentants

Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Organisés au sein de 61 échelons locaux, les délégués son un relais entre les ressortissants agricoles et la MSA. Mobilisés, ils représentent la MSA en participant à des projets locaux pour faciliter la vie des adhérents.

La participation massive des électeurs au vote de janvier 2015 permettra aux élus de mieux défendre les intérêts des assurés agricoles

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.electionsmsa2015.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Le SIEIL vous appartient

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire naît en **1937** de la volonté des maires du département de s'unir pour assurer pleinement leur mission de service public de la distribution d'électricité.

Le SIEIL est un établissement public de coopération intercommunal, **composé de toutes les communes du département** (à l'exception de Tours), géré par un comité syndical regroupant les délégués des collectivités adhérentes et un bureau, adhérent à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (**FNCCR**).

Le SIEIL est principalement chargé de **développer et renforcer le réseau de distribution publique d'électricité**, dont l'exploitation est confiée, aux termes d'un cahier des charges, au **concessionnaire ERDF**, dont il contrôle en permanence l'activité.

Outre l'électricité, le SIEIL a étendu la gamme de ses compétences à la **distribution de gaz, la gestion de l'éclairage public, la cartographie numérisée et, aujourd'hui, les énergies renouvelables.** Il s'agit de compétences dites « à la carte », au choix des communes adhérentes.

2013 a été marquée par la **montée en puissance du service Eclairage Public**. Cette nouvelle compétence du SIEIL s'inscrit dans une démarche volontariste de maîtrise de la demande d'énergie et de sécurisation des réseaux. En effet, les 98 communes ayant transféré leur compétence éclairage public au SIEIL ont compris qu'elles avaient tout à y gagner : des économies substantielles sur leur facture de maintenance et un engagement vers le développement durable.

L'Etat a fait du développement des véhicules « décarbonés » une des priorités de sa politique de réduction des gaz à effet de serre. La loi « Grenelle 2 » prévoit en effet la **multiplication des points d'alimentation des véhicules électriques et hybrides**, tandis qu'au niveau local un plan d'action pour la croissance verte a été établi en septembre 2010 par le Préfet d'Indre-et-Loire. Ce dernier a demandé au SIEIL **d'assurer le déploiement des bornes de recharge électrique.**

Après enquête auprès des communes adhérentes au Syndicat, le SIEIL a décidé d'installer une centaine de bornes sur l'ensemble du département. Dans un second temps, les zones d'activité seront également investies. **A terme, 276 bornes devraient ainsi mailler le territoire**, sur des sites propices aux déplacements.

En effet, l'autonomie des véhicules électriques proposée actuellement par les constructeurs peut parfaitement convenir à des usages urbains ou péri-urbains, voire à des déplacements raisonnables entre l'habitation et le lieu de travail.

Les bornes peuvent accueillir deux véhicules simultanément et sont compatibles avec tout type de véhicule électrique. **L'accès au réseau s'effectue via une carte, délivrée par le SIEIL** et la recharge est gratuite durant les deux premières années.

EneRSIEIL, pour développer les énergies renouvelables

Le SIEIL a créé en 2012 EneRSIEIL, société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) destinée à favoriser le développement des énergies nouvelles et la maîtrise de la demande d'énergie. **En 2013, EneRSIEIL va** ainsi **concrétiser plusieurs projets locaux de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable** (cogénération, méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité...).

SIEIL (Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire)
12 – 14, rue Blaise Pascal
BP 51314
37013 Tours cedex 1
Téléphone : 02 47 31 68 68
Courriel : sieil@sieil37.fr

SIEIL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE www.sieil37.fr

EneRSIEIL
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE
enersieil@sieil37.fr

AFN

En 2014, par suite d'événements douloureux, notre activité a été réduite, mais se poursuit.

Notre déjeuner dansant du samedi 11 janvier toujours préparé par notre fidèle traiteur du restaurant « Le Grèbe » de Lureuil, s'est déroulé dans une superbe ambiance a été très appréciée de nos invités.

Notre seule sortie en 2014 fut celle du 16 octobre à Tours ***au jardin du souvenir*** pour l'inauguration du mémorial de nos camarades combattants d'Indre-et-Loire tombés en A.F.N.

Une très nombreuse assistance était présente avec plus d'un millier de personnes et un nombre considérable de drapeaux de plusieurs associations. Des discours de personnalités représentatives de ce recueillement furent lus.

À l'issue de cette cérémonie, nous nous sommes dispersés, pour visiter et prendre un repas libre à notre choix. Puis en soirée retour dans nos foyers.

Nous continuons aussi nos manifestations patriotiques du devoir de mémoire (le 8 mai, le recueillement annuel au monument du maquis du Pêchoire en forêt de Preuilly le 3e dimanche de juillet, le 11 novembre qui cette année marque le centenaire de ce sanglant conflit de 1914-1918 que nous avons remarquablement commémoré en la présence de nombreuses personnes de la commune et alentours, après le dépôt des gerbes au monument, les couleurs furent montées, discours, et le plus émouvant de cette cérémonie : furent énoncés par Messieurs : Mr Jean BOIS, Maire de la commune et Mr Roger DUSSEAUX, ancien adjoint, les 92 noms de combattants de la commune disparus dans ce conflit.

Mais n'oublions pas les maîtresses et leurs élèves qui ont déposés discrètement des œillets au monument, et par la suite entonné la Marseillaise avec le public.

Cette manifestation terminée, un vin d'honneur nous était servi par M. le Maire et son conseil à la salle socio-culturelle.

Enfin notre dernière manifestation annuelle du 5 décembre, celle des C.A.T.M., s'est déroulée à Preuilly-sur-Claise sous le commandement cette fois de Monsieur Daniel FOUCHER, Président, selon notre entent d'une année sur deux.

Un très beau temps nous a accompagnés toute la matinée, pui nous nous sommes retrouvés autour d'une paella préparée par un traiteur à la salle des fêtes.

Pour terminer : notre déjeuner dansant du 11 janvier 2015 APPROCHE! Nous aurons cette fois un nouvel animateur, QU'ON SE LE DISE !!!

Guy Douady.

Société de chasse de Bossay-sur-Claise

La saison de chasse 2014/2015 est en cours. Malgré une baisse du nombre des chasseurs depuis plusieurs années, nous restons une bonne équipe d'une vingtaine d'adhérents.

Le concours de belote de la société a été un succès que nous allons renouveler. Nous tenons à remercier tous les propriétaires terriens qui nous permettent de pratiquer notre loisir.

La société de chasse de Bossay vous souhaite une bonne et heureuse année 2015

Le président : GRIFFON Etienne

Pour nous joindre : BOUGON Thierry

au 02.47.94.53.44

ASSOCIATION «Val de Claise»

et sa chorale « CHANTEREINE »

2014 : une année de souvenir – de commémoration – de désir que plus rien ne recommence comme avant !
Mais aussi - hasard du calendrier pour nous - une année riche en anniversaire célébrant des décennies de rencontres musicales et de convivialité.
Notre chorale « Chantereine » y a participé, avec le plaisir habituel de transporter notre passion du chant hors de Bossay et la curiosité de rencontrer et nous mêler à d'autres talents.

Février :
Fidèles à la tradition d'entretenir nos bonnes relations d'amitié musicale avec nos voisins choristes, nous avons accueilli en la salle des fêtes, *(le vendredi 14 février)* la chorale « Paroles en l'air » de Châtillon-sur-Indre, avec laquelle nous partageons maintenant de plus en plus de chants.

Mai :
Nous nous préparions à retrouver la chorale de Vierzon – qui, par le passé, nous avait conviés à un festival mémorable de 16 chorales - mais qui s'est trouvé malheureusement dans l'impossibilité de réitérer ce projet.
Sur notre lancée, nous nous sommes donc, durant ce printemps, tournés vers un projet qui nous a été proposé par des Bosséens de cœur : perfectionner notre programme pour pouvoir en extraire quelques-uns des meilleurs morceaux et les graver sur un CD.
Ceci fut donc réalisé et nous aurons bientôt le plaisir de vous le présenter.

Juin :
Encore une amitié fidèle : celle liée avec la chorale « Les Baladins » de Beaulieu-les-Loches que nous recevons avec grand plaisir à la rencontre annuelle d'Azay-le-Ferron et que nous avions également accueillie l'an dernier à Bossay pour un concert de Sainte-Cécile.
« Les Baladins » fêtant leurs 40 ans d'existence, nous avons eu l'honneur de nous joindre à cette prestigieuse formation dirigée par Pierre Mauduit, pour un mémorable concert dans la salle Agnès Sorel de Loches, *le dimanche 22 juin*.
Forts de cette expérience, et à peine une semaine plus tard, nous continuions sur notre lancée en assurant une pause musicale durant les nombreuses activités offertes aux Bosséens lors des « Estivales » de notre village, *le dimanche 29 juin*.

Juillet :
2014 : année du souvenir des tristes évènements de 1914, nous ne pouvions manquer le rendez-vous d'un autre anniversaire, celui de l'autre grande guerre (le soixante-dixième, celui-là), commémoré dans la forêt de Preuilly, *le dimanche 27 juillet*.
Dans les traditionnels « Chant des partisans », « Marseillaise » , « Chant des marais » et autres, nos voix se sont élevées pour nous associer à ceux qui œuvrent pour le souvenir de la bataille de Péchoire à Azay-le-Ferron.

Septembre :
Retour à Azay-le-Ferron, où, en co-organisateur avec l'Office du Tourisme de la ville, « Chantereine » a pris part - tour à tour dans l'église, puis dans le parc du château - à la désormais traditionnelle « Rencontre de chorales » *le dimanche 28 septembre* (la cinquième, cette année) regroupant 250 choristes. Il est à noter qu'en 2014, notre cercle de connaissances (outre les formations habituelles de La Roche-Posay, Loches, Châtillon-sur-Indre et Argenton-sur-Creuse) a, cette année, franchi la Loire, avec la participation de l'ensemble vocal « Le Tourdion » de Bourgueil.

<u>Octobre</u> :
L'année des anniversaires battant son plein, ce fut au tour de nos amis « Paroles en l'Air » de fêter leurs 20 ans d'existence, et de nous inviter à nous joindre à eux pour un concert particulièrement réussi en l'église de Châtillon-sur-Indre *(le dimanche 5 octobre).*
Occasion également exceptionnelle de découvrir un chœur d'hommes, ensemble vocal époustouflant, dénommé « Les voix de la Roche » et originaire de l'Allier.

<u>Décembre</u> :
Enfin Noël ! Le plus émouvant des anniversaires de l'année… avec son cortège de chants joyeux, réconfortants, aux mélodies sautillantes mais aussi chargés d'émotion et d'espoir de paix …
Quoi de plus normal que de fêter Noël avec les petits enfants de l'école primaire de notre village, en un samedi après-midi de rires et de surprises *(le 13 décembre).*

Apporter une contribution à cette fête par des chants venus de tous les pays d'Europe, avec des chanteurs de tous horizons... Ce fut la dernière participation de l'année 2014 pour Chantereine, accompagnée de ses amis de Châtillon-sur-Indre « Paroles en l'Air » lors du concert de Noël en la salle des fêtes d'Azay-le-Ferron *(le dimanche 14 décembre*).

Un programme riche en œuvres classiques et chants traditionnels a réuni autour des deux chorales, « l'Ensemble vocal de Chaville » ainsi que de célèbres solistes (soprano, ténor et baryton) accompagnés par deux pianistes non moins prestigieux.

Par la diversité de nos contacts, nos multiples activités et nos efforts de faire connaître le nom de Bossay-sur-Claise, nous avons essayé de rendre hommage à une municipalité qui nous apporte son soutien et que nous remercions.

Une fois de plus, si nous sommes parvenus à retenir votre attention, à vous divertir, vous émouvoir… N'hésitez pas à revenir nous écouter, et pourquoi pas nous rejoindre !
Tous les mercredis soirs, en la salle des fêtes de Bossay-sur-Claise, dès 20 h !!

Et pour 2015 – tous les choristes se joignent à moi pour vous souhaiter une

Heureuse et Paisible Nouvelle Année !

William Dermy

COMITE DES FETES

Suite à notre assemblée générale qui s'est déroulée le vendredi 24 octobre 2014, je vous informe de la nouvelle constitution du comité des fêtes et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres !

Président : Philippe CAILAUD
Vice-président : Morgan MARIN
Secrétaire : Rose LO RE
Vice-secrétaire : Angélique THOER
Trésorière : Bernadette BARTHOLETTI
Vice-trésorière : Véronique CAILLAUD
Membres : Gérard MARQUET, Jean-Yves ORIO et Martine SARRAZIN

Comme chaque année, beaucoup de manifestations ont eu lieu dans notre commune. Je tiens à remercier personnellement les membres du comité ainsi que les personnes bénévoles qui ont fait le maximum pour que ces manifestations soient réussies.

Le 26 avril, nous avons organisé un concert de gospel avec le groupe *Soul Voice* qui nous a fait passer une excellente soirée, malgré le manque de public dans l'église.

Le 4 mai, de retour dans la salle des fêtes, notre 8e Troc-plants s'est passé dans la joie et la bonne humeur. Il y a eu beaucoup d'échanges.
Des plants rares étaient exposés tels que la menthe bergamote et du pavot de Californie, c'est une ravissante plante aux fleurs orangées dont on fait un remède contre les maux de tête.

Pour la 31e foire aux laines, le 28 juin une quarantaine de producteurs ont apporté un peu plus de huit tonnes de laine dont le prix s'est négocié entre 1€ et 1,10 € le kg. Cela fait une hausse de 30 cts par rapport à l'année précédente.
Je veux remercier le jury de Bossay-sur-Claise et tout particulièrement celui de Husson, présent depuis de longues années.
Cette année, Mme Béatrice BEIGNET de Ciran remporte le 1er prix.
En soirée, sur le terrain de jeux, barbecue et manège étaient de rigueur…
Entre les averses Jean-Michel JARION a quand même réussi à nous tirer le feu d'artifice et la soirée s'est clôturée par un bal disco animé par *Gillou.*

Le lendemain, pour les Estivales, de nombreuses expositions étaient présentes dans la commune, installée par l'association des laboureurs, le patchwork, l'APE, les randonneurs à pied ou vélo et l'archéologie avec l'ouverture du musée.
Une quarantaine de brocanteurs étaient présents lors de cette journée ensoleillée. 120 personnes se sont réunies pour un déjeuner champêtre.
L'après-midi, la chorale *Chantereine* nous a enchantée par ses chants et ses merveilleuses voix.

Pour le repas du 14 juillet, 72 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes autour d'un repas organisé par Pierrot GEORGET, cette journée était très réussie grâce à la présence des bénévoles et du comité. Merci au conseil municipal pour sa participation financière.

Pour Noël, nous avons pu offrir à 40 enfants de l'école un spectacle *Jimmy Circus* présenté par le groupe *Kemi.*
Le père noël, comme chaque année avait sa hotte chargée de cadeaux.

Je ne peux pas terminer ma chronique sans parler du théâtre. La saison 2014, dont nous fêtions les 30 ans, fut très réussie. Grâce à vous tous qui venez nombreux encourager nos comédiens et comédiennes et saluer le travail de toute l'équipe.
Pour le moment, ils répètent leur texte pour la saison 2015. Les décorateurs sont déjà au travail et bientôt le son et la lumière seront présents, eux aussi, pendant les répétitions. Les maquilleuses, coiffeuses vont être, elles aussi, mises à contribution et bien sûr nous comptons sur tous nos bénévoles toujours précieux pour nous aider dans nos multiples taches pendant les séances Merci aussi à nos souffleuses.

Pour l'année 2015, nous vous proposons deux pièces : « *Boeing Boeing* » de Marc CAMOLETTI et « *Les copropriétaires* » de Gérard DARIER.
Vous trouverez les dates des représentations à la fin du bulletin.

Au nom du comité des fêtes, je tiens une nouvelle fois à remercier toutes les personnes qui se rendent disponibles pour nous apporter leur aide lors de toutes nos manifestations.

Les membres du comité se joignent à moi pour ma dernière année au sein du comité, pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015.

Philippe Caillaud.

TELETHON 2014

Dans l'après-midi dès vendredi 5 et samedi 6 décembre, le Comité des fêtes et les bénévoles s'activaient autour des légumes et des casseroles pour la préparation du repas Téléthon du samedi soir, ainsi que des préparations de la salle des fêtes. Cette soirée s'est achevée par un karaoké.

Tout était prévu, même des séances de massage sensitif, pour ceux qui le souhaitaient.

Toujours, dans l'après-midi du samedi, le lâché de ballons, par l'A.P.E de Bossay, place de l'église, attirait une trentaine de participants, enfants, parents, grands-parents, tous étaient présents.

Pendant que les petits ballons prenaient leur envol, une dizaine de participants se préparaient pour le départ de la randonnée pédestre.

L'exposition / vente de patchwork, points comptés, tableaux, bijoux, vente de boissons chaudes et de gâteaux, ainsi que la démonstration de vannerie, et le travail du cuir, fut une nouveauté, apportant un plus au Téléthon.

Avec le soutien du comité des fêtes ainsi que de la municipalité de Bossay-sur-Claise, et pour la 4ème édition, Radio Bossay était de nouveau au rendez-vous pour ce 28e Téléthon.

Du vendredi 5 à 7h au dimanche 7 décembre 18h, divers intervenants se sont succédé autour de la table du studio. Pour évoquer des sujets comme les frelons asiatiques, la recherche (avec des scientifiques), des infirmières, la maladie (fibromyalgie, sotos, spondylarthrite ankylosante…), les templiers, le chemin de Compostelle et pleins d'autres sujets…
Sans oublier le chanteur Eko, qui faisait sa première visite à Bossay et Vincent Dubois (Maria des Bodin's), qui a interprété une chanson en direct du studio de Radio, « La Reine » une reprise du groupe les Cow-Boys Fringants (Québécois).

Le comité des fêtes remercie tous les participants aux diverses animations, grâce auxquels de nouveau, cette année, la collecte des dons au profit du Téléthon est en augmentation.

Le Comité des fêtes et toute l'équipe Radio Bossay vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année 2014 et tous ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

CYCLO SPORT VAL DE CLAISE

Le cyclo-sport Val de Claise entre dans sa 24e année d'existence et compte toujours autant d'amateurs.
Cette année encore la course du 1er mai fut un succès.

La randonnée cycliste des Estivales 2014 fut concurrencée par le championnat de France qui avait lieu au Futuroscope et nous a privés de ce fait des nombreux participants habituels.

Bons résultats cette année encore pour Philippe toujours bien classé.
Très bonne participation de nos champions bosséens aux rencontres cyclo-sportives avec nos amis d'Yzeures-sur-Creuse.

Pour 2015, les courses habituelles auront lieu le 26 avril à Preuilly-sur-Claise et le 1er mai à Bossay-sur-Claise et en juin pour les Estivales de Bossay.

Bonne route aux participants et un grand merci à tous les bénévoles qui œuvrent à la bonne réussite de notre club.

Bonne et heureuse année à tous. Pierre Méthais.

ASSOCIATION DES LABOUREURS

Le 25 janvier, 180 convives se sont réunis à l'occasion de notre incontournable banquet des laboureurs, sous la présidence cette année de Mme Loiret Louisette.

Agricultrice retraitée au lieu-dit « la Rouarie », celle-ci a su surmonter les épreuves de la vie tout au long de sa carrière accompagnée de ses enfants, notamment lors de la disparition accidentelle de son mari André, survenu en janvier 1988. Nous n'oublierons pas qu'André participait activement à l'association des laboureurs.

Au cours de cette fête traditionnelle, nos reines, Emma, Camille, Chloé et Marie, ont su apporter le charme, la jeunesse, la délicatesse, pour cette après-midi qui s'est achevée comme à l'accoutumer par un bal disco, animé par Gilles Thomas.

Le concours de labours a eu lieu le 23 août chez Messieurs Claveau Gilles et Hilaire Philippe au lieu-dit « le Buchet » que nous remercions vivement. Il a réuni 28 concurrents dans différentes catégories, que cela soit labours planche ou labours à plat et motoculteurs… Ce fut une grande réussite.

Merci à tous et bravo aux vainqueurs !

Ce concours a été une fois de plus jumelé à un ball-trap organisé chaque année avec le concours de bénévoles pour l'organisation et le bon déroulement de cette journée. Leur aide nous est indispensable. Merci à eux.

Touchée comme chaque année par la participation des donateurs, l'association tenait à remercier concessionnaires, artisans, commerçants, pour leur générosité toujours grandissante.
C'est autour d'une choucroute à la salle des fêtes de la commune, cuisinée par Pierre Georget d'Yzeures-sur-Creuse, que nous avons remis les récompenses bien méritées aux candidats.

L'année 2014 s'achevant, permettez-moi, au nom de l'association qui m'entoure de vous souhaiter une très bonne année 2015, en ayant une pensée particulière pour tous ceux qui nous ont quittés cette année.

Daniel Marin.

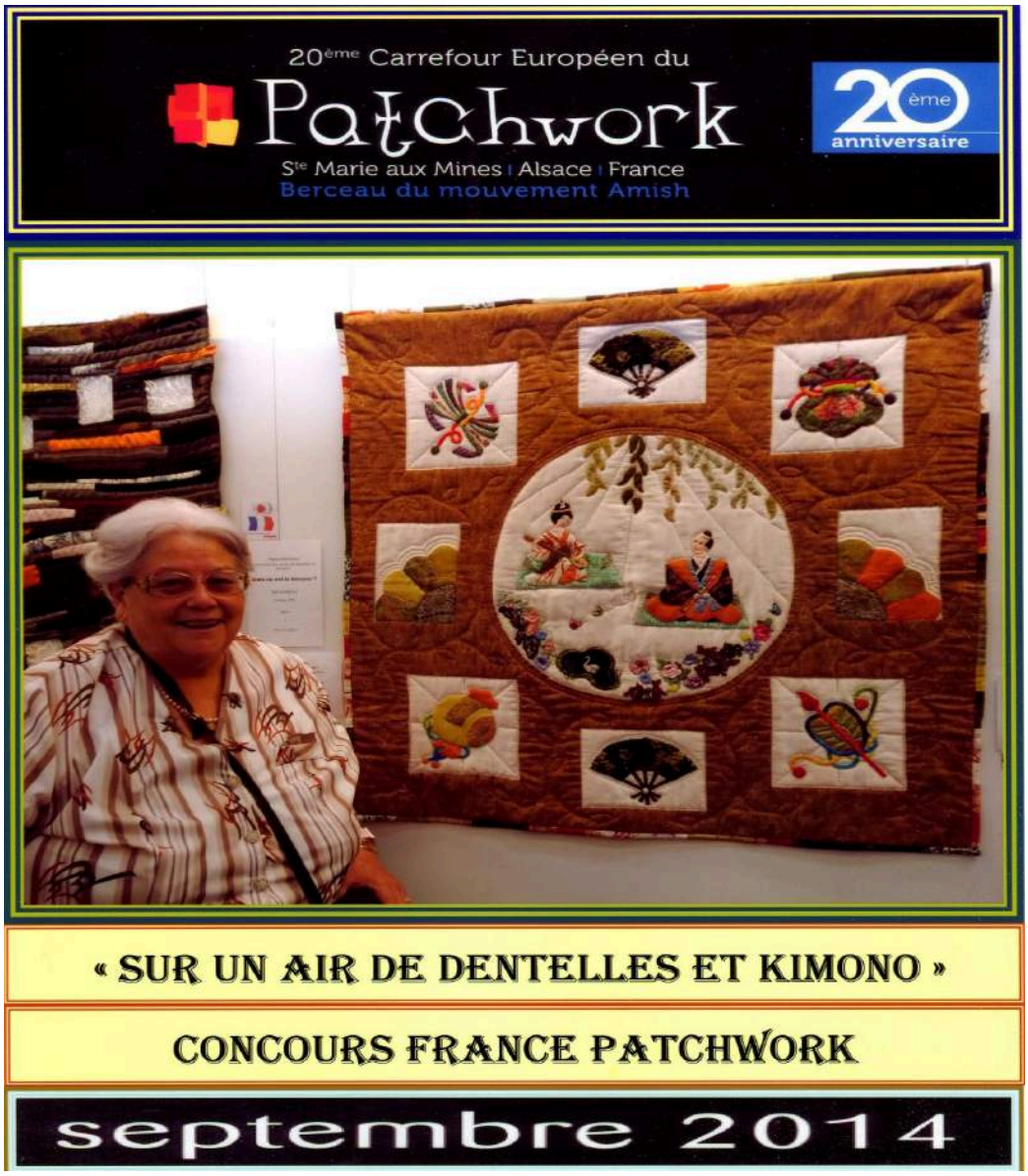

Cette année, le club de patchwork de Bossay-sur-Claise a été mis à l'honneur grâce à notre créatrice et talentueuse Jeannine Bochet dont le patch, en photo ci-dessus, a été sélectionné pour être exposé au carrefour européen du patchwork de Sainte Marie-aux-Mines.
En effet, à l'occasion de ses 30 années d'existence, l'association France Patchwork avait lancé un concours en partenariat avec une autre importante association japonaise, basée à Tokyo, dont le thème était : « Sur un air de dentelles et kimono ».
Pour participer à ce concours il fallait créer et réaliser un patch en fonction de critères bien précis. C'est ce à quoi Jeannine s'est attelée avec courage et dextérité.
Ses efforts et son talent ont été récompensés puisque, après une sélection très rigoureuse, son patch eu l'honneur d'être choisi pour être exposé à Liepvre, petite commune à côté de Sainte-Marie-aux-Mines, pendant 4 jours, entre les 18 et 21 septembre 2014, à l'occasion du 20e anniversaire de cette exposition annuelle de renommée mondiale.

Entre septembre 2013 et juin 2014, notre club a continué d'exister activement, non seulement grâce à Rose, notre dévouée et très qualifiée animatrice, mais aussi grâce à nous toutes, qui sommes au nombre de 13 « quilteuses » assidues.

Outre nos activités de patchwork chaque mercredi après-midi, entre 14 et 17 heures, à la salle des associations de notre village, c'est toujours avec grand plaisir que nous participons à des journées de l'amitié organisées par des clubs de patchwork voisins.
Club de Buxeuil et club de Châtillon pour cette année qui vient de passer.

Nous participons toujours au téléthon en faisant des patchworks que nous mettons en lots au profit de cette œuvre humanitaire.

Si l'envie de venir vous joindre à nous pour vous initier au patchwork, ou partager vos connaissances dans cet art textile, vous taraude, vous serez accueillies avec joie. Pour tous renseignements, vous pouvez téléphoner au : 02 47 94 52 44
Vous pouvez aussi vous rendre sur le site internet de Bossay **: www.bossay-sur-claise.net**

Un très grand merci à la municipalité qui nous met gratuitement, à disposition,
la salle des associations de Bossay-sur-Claise.

Suzanne Caillet

LES RANDONNÉES PÉDESTRES

L'année 2014 a vu les randonneurs venus des départements voisins, traverser nos chemins de Bossay. La randonnée de la St Valentin a réuni environ 40 personnes sous un temps clément qui se termina autour d'une table bien garnie de produits locaux et huitres.

Par la suite, la randonnée du muguet fut cette année un peu clémente par un manque de participants, peut-être dû à un changement de date.

Quant à la traditionnelle « rando » des châtaignes, c'est sous un soleil printanier que les bois de « la Ribaloches » ont été envahis par 180 marcheurs. À l'arrivée bernache et châtaignes grillées les attendaient.

Gérard, Jean-Charles et les membres du comité des fêtes vous souhaitent une bonne et heureuse année à tous.

Gérard Marquet.

ENSEMBLE &SOLIDAIRES

UNION NATIONALE DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES

Bouh ! que les années passent... Encore une qui a pris ses jambes à son cou, nous ne la reverrons pas.

Allons ! Ne regardons pas en arrière et prenons le train en marche vers demain. Grâce à l'assiduité de nos adhérents, nous avons la satisfaction de voir l'association se maintenir. Hélas, il y a ceux qui contre leur gré descendent en cours de route, mais nous ne les oublions pas. D'autres viennent nous rejoindre pour faire un bout de chemin ensemble et nous les en remercions. Il est essentiel de tisser du lien social, de partager des souvenirs au cours d'un après-midi en toute convivialité et ne pas rester isolé dans son coin. Pour s'offrir un peu de bonheur simple, il n'y a pas de meilleurs moments que le temps présent.

Oui, vous avez bien lu, nous avons une nouvelle dénomination donnée par la Fédération pour mieux représenter les activités et l'image de l'Association. Enfin à part cela nous sommes toujours ouverts à tous quel que soit votre âge, retraité ou pas. Alors si le cœur vous dit, femmes, hommes, amis, venez nous rejoindre. Pour une cotisation modique, vous passerez de bons moments parmi nous. Si vous hésitez encore, venez faire un bout d'essai en toute liberté, nous vous accueillerons avec plaisir.

Cette fois, nous démarrons l'année sans Madame Claveau Odette, après une longue présence au sein de l'association, elle a décidé de se retirer. Nous lui souhaitons un repos bien mérité.

Pour notre grand plaisir, l'an passé s'est déroulé avec beaucoup de rencontres, car en plus des retrouvailles traditionnelles (galette, tartinade, repas annuel, bûche, etc.) les jeux de société ont rassemblé les volontaires une semaine sur deux à l'exception de juillet/août. Chaque après-midi de jeux se termine par l'inévitable « p'tit » quatre heures qui est très apprécié. En plus nous avons organisé pour la Chandeleur un après-midi jeux / crêpes et au mois de mai un après-midi jeux / baba, non, non, pas baba cool ! Mais baba à l'orange, c'est plus dans nos habitudes.

Lors de notre tartinade de printemps, Manu Blanchet, artiste musicien bien connu et véritable troubadour au pays des étangs est venu animer notre après-midi. Nous avons passé un moment exceptionnel et nous sommes tous repartis avec des refrains plein la tête.

Fin juin, histoire de changer d'air, direction le château de Nitray à Athée-sur-Cher, c'est un joyau de la Renaissance des XV^{e} et XVI^{e} siècles. Sous la houlette du Maître des lieux nous avons visité les extérieurs du château : le parc, la chapelle voûtée en fer à cheval, le fruitier, la fuie cylindrique fière de ses 1763 boulins et de son échelle tournante. Autrefois, le nombre de boulin était proportionnel à la surface du domaine. Sachant qu'il y avait un boulin par arpent carré de terre possédé, la propriété était donc immense.

C'est aussi un domaine viticole sur un plateau argilo-calcaire avec divers cépages : sauvignon, chenin, cabernet franc, côt, et grolleau gris. Les chais et caves sont remarquables avec une collection de pressoirs anciens à vis verticale. Actuellement, la vinification se fait de façon plus douce par pressurage horizontal hydraulique ou pneumatique. Nous avons terminé la matinée par la dégustation des produits issus de la vigne et un bon déjeuner qui nous a requinqués pour la suite du programme.

L'après-midi, nous avons pris la route vers Rochecorbon pour une croisière au fil de La Loire à bord du bateau le Saint-Martin de Tours.

Partons, la Loire est belle, embarquons-nous promeneurs, Guidons notre nacelle, ramons avec ardeur.

Eh oui, la Loire est belle, mais nous n'avons pas ramé !

En l'an 2000 l'UNESCO a choisi de faire du Val de Loire un espace du patrimoine de l'humanité en l'inscrivant, au titre des paysages culturels, parmi les plus grands sites du monde.

Dernier fleuve libre d'Europe, la Loire, est un extraordinaire jardin naturel façonné au cours des siècles. Evoluer au milieu des îles sauvages et des oiseaux aquatiques procure un moment de détente au pied des majestueuses falaises calcaires truffées de pittoresques habitations troglodytiques et surmontées de la lanterne de Rochecorbon.

Allons ! Ne mégotons pas. A Bossay aussi, la Claise n'est pas mal non plus. On y voit furtivement le martin-pêcheur, la gallinule poule d'eau sautant d'un nénuphar à l'autre et parfois la grande aigrette prendre un bain de pieds près du pont.

Voilà un aperçu de nos activités de l'année passée et lorsqu'une rencontre est terminée, vite, il faut penser à organiser la suivante.

L'équipe des bénévoles présente à tous ses vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Yvonne Griffon.

ECOLE DE BOSSAY-SUR-CLAISE

Classe des petits (maternelle – CP)

Catherine KOFFMANN
Isabelle MORESVE (ATSEM)

Classe des grands (CE - CM)

Flavie DIDIOT

Les activités de l'année 2014

Comme chaque année, les élèves ont participé à de nombreuses activités : la sortie en forêt, la semaine du goût, les 3 séances de cinéma, le lâcher de ballons et la radio pour le Téléthon, la fête de Noël, l'informatique, le gymnase, le carnaval, la prévention routière, la kermesse…

Une autre journée importante a été le voyage à la mer près de La Rochelle pour les plus grands qui ont pu visiter l'aquarium durant la matinée et s'amuser sous un soleil radieux dans l'après-midi sur une plage déserte.

La journée précédente, les petits ont passé une journée dépaysante en compagnie des animaux du zoo de Beauval.

Carnaval

Remise des dictionnaire aux CP
par le Rotary Club de la Roche-Posay

Cérémonie du 11 novembre 2014

Sortie en forêt des petits

Découverte de la radio par les grands

Spectacle de Noël

La nouvelle salle informatique

Cette année a été également marquée par le réaménagement de la bibliothèque et de la salle informatique qui bénéficie maintenant de nouveaux ordinateurs généreusement donnés par le club informatique qui a cessé ses activités.

L'équipe enseignante tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de toutes ces activités en apportant leur aide et leur soutien.

Tous les élèves se joignent à nous pour vous souhaiter à tous une très bonne année 2015.

NYCKEL ART PASSION

L'association comporte deux types d'activités musicales :
Les Trouvères du Val de Claise : ce petit groupe de chanteurs, danseurs et musicien a cette année encore eu l'occasion de se produire dans le cadre de plusieurs fêtes médiévales :

Les 13 et 14 juillet à Angle/l'Anglin
Le 3 août à Vicq-sur-Gartempe
Le 14 août à Montmorillon
Le 13 septembre à St Quentin/ Indrois
Les 20 et 21 septembre à Chambon

Ils ont également pu animer la première fête des producteurs locaux à Preuilly le 9 août.

Les soirées folks ont lieu le deuxième vendredi du mois à la salle des fêtes.
Elles commencent à 18H30 par un atelier d'initiation aux danses traditionnelles qui réunit une vingtaine de personnes. Chaque mois, un nouveau thème est abordé : Bourrées du Berry, d'Auvergne ou du Bourbonnais, danses Bretonnes, du Sud-Ouest ou du Poitou, danses anciennes, de couples ou collectives… Un repas partagé permet de reprendre des forces avant d'entamer le bal nocturne qui réunit jusqu'à 60 personnes. Chacun peut alors mettre en pratique toutes les danses qui viennent d'être apprises… La convivialité des danses traditionnelles permet un joyeux mélange entre les débutants et les danseurs confirmés. N'hésitez pas à venir nous rejoindre ou à nous contacter au 02.47.94.67.91.

Nous vous souhaitons une bonne année 2015.

La Nouvelle République 2014

Radio-Bossay pose son antenne

Pour la quatrième année consécutive, une radio va émettre depuis Bossay-sur-Claise, pendant les trois jours du Téléthon, les 5,6 et 7 décembre, avec l'aide du comité des fêtes et de la municipalité. Avec une antenne-relais à Abilly, les fréquences porteront dans un rayon d'environ 25 km autour de ces deux communes, sur les stations 93.1 et 97.4, mais aussi dans le monde entier grâce à Internet sur bossay-téléthon-fm.fr. La station collectera des dons par l'intermédiaire des dédicaces et des annonces publicitaires.

L'an dernier, Vincent Dubois alias Maria Bodin avait ravi les auditeurs par sa prestation. L'équipe, constituée de

L'antenne de radio a été fixée sur le toit du gîte communal.

Claude, Sonia, Laurent, Franck et Ambroise donnera, cette année, la parole aux scientifiques et recevra des chercheurs. Les émissions médicales sur la fibromyalgie, le vendredi après-midi, et la spondylarthrite ankylosante, le samedi après-midi, constitueront les temps forts de cette animation. Les auditeurs pourront poser leurs questions sur le site Facebook de la station.

Seront également évoqués des activités locales, comme l'archéologie, la vie des moulins, le parc de la Haute-Touche, et des sujets de culture générale sur les templiers, la ligne de démarcation et les frelons asiatiques. L'infirmière, l'institutrice, le créateur de BD ou le moniteur d'auto-école conteront leur métier. Des reporters envoyés à Yzeures-sur-Creuse établiront une liaison en direct avec les activités mises en place dans cette commune.

Les Bosséens chassent les œufs

Une chasse aux œufs était organisée dimanche, à Bossay-sur-claise. Une vingtaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, ont déambulé dans les rues du bourg à la recherche des œufs en chocolat. Le parcours les conduisit successivement à l'école, sur la place de l'Église et même au musée. Ce fut, pour beaucoup, l'occasion de découvrir ce haut lieu du patrimoine local en compagnie de Solange Bigot.

L'organisation de la fête était soutenue par deux commerces, Hermicass » et L'assiette gourmande. Le bénéfice était intégralement reversé à la coopérative scolaire. Les institutrices étaient présentes et ont manifesté leur soutien à cette initiative. La journée s'est prolongée autour des vrais œufs qui, transformés en omelette par Jean Canavezes, au restaurant local, ont réjoui les convives hélas trop peu nombreux !

Après les enfants, les parents ont aussi été heureux de participer à ce beau geste en faveur de la coopérative scolaire.

Le blues du gospel fait vibrer les Bosséens

Un concert de gospel était organisé samedi soir à l'église de Bossay-sur-Claise par le comité des fêtes. L'ensemble musical Soul Voices de Tours a interprété des chants traditionnels ainsi que des créations de Louis Armstrong, Mahalia Jackson et E. Hawkins.

L'église, si propice à tous les types de concerts par son excellente acoustique, a résonné aux accents de ces chants portant les souffrances, les espoirs et la foi du peuple noir américain.

Ce concert fait suite à ceux qui sont présentés annuellement par le comité des fêtes. En 2011, l'orchestre Caragoss faisait vibrer la salle des fêtes aux accents du jazz manouche. En 2012, la chanson française était à l'honneur avec Pierre Déliot. Le ton était à la musique lyrique avec l'ensemble Cantigas en 2013.

Le comité s'applique ainsi tous les ans à faire découvrir des genres complètement différents avec une programmation très éclectique. Il est cependant à déplorer une trop faible fréquentation du public pour ces spectacles de grande qualité.

Les chanteuses et musiciens de Soul Voices ont fait résonner les voûtes de l'église.

La course du 1er mai épargnée par la pluie

Les gagnants de la course Ufolep ont été récompensés à la salle des fêtes.

La traditionnelle course du 1er mai a profité d'un temps relativement clément, la pluie ayant attendu l'arrivée pour arroser le circuit.

La compétition était organisée par l'Ufolep et le Cyclosport Val de Claise. La boucle s'était agrandie cette année puisque le circuit passait par « La Forêsterie » et « Cingé » atteignant les 12,8 km. Trois départs ont été donnés.

Pour les catégories 1 et 2, respectivement un et six coureurs effectuaient six tours ; pour la catégorie 3, 19 partants pour cinq tours ; pour les GS, 23 participants pour quatre tours.

Les résultats sont les suivants :

Catégories 1 : Christophe Auger (Crac-Touraine).

Catégorie 2 : Fabrice Guinault (UC-Martisay).

Catégorie 3 : Marino Pannese (Vélo-Club du Blanc, Indre).

GS : Michel Claveau (UC-Martizay).

Le président du Cyclosport-Val-de-claise, Pierre Metais, a déploré la baisse de fréquentation puisque, de 150 cyclistes en 2012, on est passé à 70 en 2013 et à 50 en 2014. L'après-midi s'est terminé autour de la collation offerte par la municipalité.

Les quilteuses se sont réunies

Mardi dernier, l'atelier de patchwork tenait son assemblée générale annuelle. A l'ordre du jour : bilan financier, rétrospective des ouvrages réalisés entre septembre 2013 et juin 2014, récapitulatif des principales manifestations, discussion des projets pour la prochaine année. En l'absence de la secrétaire, l'élection du bureau est reportée au 30 septembre. Les quilteuses se retrouveront mardi 9 septembre à la salle des associations à 14 h. Toute personne intéressée par l'activité de patchwork, débutante ou confirmée, sera la bienvenue.

Renseignements au 02.47.94.52.44

Les adhérentes de l'APBC sont prêtes à reprendre l'ouvrage.

Une Angélique au milieu des fleurs

La municipalité de Bossay a créé un emploi-avenir sur la commune. Cette nouvelle forme d'embauche mise en place depuis 2012, permet aux collectivités territoriales et aux associations de recruter des jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme et en recherche d'emploi.

L'emploi-avenir a permis à Angélique Bouard de trouver un travail à Bossay.

L'État offre une aide représentant 75 % du salaire brut et fournit un interlocuteur au sein de la mission locale.

Ce système permet à un jeune d'accéder à un premier emploi et lui donne l'occasion de se former. Angélique Bouard, âgée de 23 ans a ainsi pris sa place dans l'équipe communale depuis le 1er octobre. Elle est engagée pour un an renouvelable pendant trois ans.

Son emploi, polyvalent, l'amènera à effectuer divers travaux sur la commune, en particuliers dans l'entretien des espaces verts.

Après " Le noir te va si bien ", " Tais-toi et rame ! "

La saison théâtrale de Bossay-sur-Claise continue sur sa lancée. La première pièce, « Le noir te va si bien », a connu un grand succès.

Depuis le 1er mars, « Tais-toi et rame ! », de Bernard Granger, a pris le relais et déclenchera les rires chez les spectateurs.

Imaginez un peu : deux malfrats débutants kidnappent la femme d'un richissime entrepreneur afin d'éponger leurs dettes. Mais la situation se retourne et la victime peut quelquefois mieux maîtriser la situation que ses geôliers.

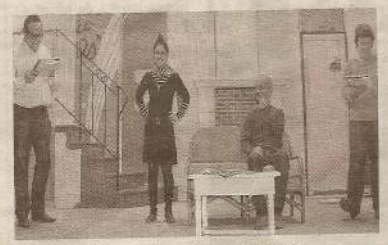

Jacky et Charlène vont essayer de terroriser Sylvie...

La pièce est jouée par sept acteurs de talent : Charlène Limouzin, Véronique Caillaud, Sylvie Retailleau, Martine Sarrazin, Jacky Périvier, Alexis Boissier, Steeve Reed dans les somptueux décors de Philippe Caillaud et son équipe.

La pièce se jouera à la salle des fêtes de Bossay-sur-Claise vendredi 14 mars et samedi 15, à 20 h ; dimanche 16, à 14 h 30 et vendredis 21 et samedi 22, à 20 heures.

Réservations dès maintenant.

Nouveau départ pour le folk

Les ateliers de danses traditionnelles ont récemment débuté. Le cours, animé par Catherine Koffmann, s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux danseurs confirmés et se fait au son de la cornemuse de Mathieu Reverseau, ainsi que de la vielle, du violon et de la nyckelharpa de Jean-Claude Koffmann. Il est suivi d'un repas, tiré du panier qui précède un bal ouvert à tous. Le prochain atelier aura lieu le 13 décembre à 18 h 30, les suivants sans doute le second vendredi de chaque mois. Tél. 02.47.94.67.91.

Les rues aux couleurs du carnaval

L'école de Bossay-sur-Claise organisait, samedi, son traditionnel carnaval. Les enfants costumés ont défilé dans les rues du bourg avant de se retrouver à la salle des fêtes pour interpréter deux chants : « La vie est un bal masqué », par la classe des petits, et « Carnaval a Bossay », pour les grands. Il est à noter que les paroles de ce deuxième chant ont été écrites par les enfants eux-mêmes.

La participation de la population aux diverses fêtes de l'école est en hausse. Celle de Bossay comporte deux classes. Catherine Koffmann, également directrice, s'occupe des 27 petits avec l'Atsem Isabelle Moresves. Flavie Didiot dirige la classe des 20 plus grands.

De nombreuses activités périscolaires sont organisées dans l'année : sorties, visites, activités sportives au gymnase de Preuilly, initiations à l'informatique, ateliers et classe découverte.

Les inscriptions sont d'ores et déjà possibles pour la rentrée prochaine : joindre la directrice, Catherine Koffmann, tél. 02.47.94.52.03 (entre 12 h et 13 h 30).

Pour le carnaval, enfants et enseignants se déguisent.

Des sushis pour affiner son goût

Pour participer à la semaine du goût, l'école de Bossay avait demandé aux parents d'élèves d'apporter à l'école un met original. Le déjeuner du lundi 13 octobre a permis aux enfants, ainsi qu'aux quelques parents présents de découvrir des saveurs nouvelles.

Ces aliments, aussi bien salés que sucrés allaient des gâteaux de légumes aux cakes aux épices en passant par la pâte de coing.

L'an passé, la dégustation de criquets et de sauterelles avait fait sensation. Cette année, l'exotisme était japonais et faisait découvrir aux enfants le goût des sushis et des sauces les accompagnant. Ces initiatives locales sont encouragées par le ministère de l'éducation nationale, de la maternelle au lycée. Les buts en sont l'apprentissage du goût, la découverte du patrimoine culinaire, et la promotion des métiers de bouche.

Les enfants sont prêts à découvrir de nouvelles saveurs.

bossay-sur-claise

Noces de diamant à Bossay

Soixante ans d'amour pour René et Gina.

Lundi dernier, René et Gina Dionnet fêtaient à Bossay-sur-Claise leurs 60 ans de mariage. René, agriculteur de son métier, a été conseiller municipal de 1971 à 2008, dont 18 ans en tant qu'adjoint, membre du comité des fêtes de 1964 à 2008 et président de 1965 à 1972, souffleur au théâtre pendant 20 ans. Gina a joué dans la troupe de Bossay de 1984 à 2004. Ils se sont épousés en 1954. Lors de cet anniversaire, Jean Bois, le maire, et Chantal Dionnet, adjointe, leur belle-fille, ont relu l'acte de mariage. Ils leur ont remis, en même temps que la composition florale, le diplôme et la médaille célébrant ces noces de diamant.

bossay-sur-claise

Les riverains de la Claise se mobilisent

L'AAUCA (Association des amis et utilisateurs de la Claise et de ses affluents) tenait samedi son assemblée générale à la salle des fêtes de Bossay-sur-Claise.

Cette association a pour but de protéger l'intégrité et la qualité de vie dans les biens immobiliers situés sur ou près de ces cours d'eau. Elle s'oppose en particulier à certains arrêtés préfectoraux visant à supprimer des barrages sur la rivière au niveau des moulins.

Ces arrêtés se réclamant d'une directive européenne, argumentent que la destruction des barrages permettrait une meilleure évacuation des sédiments. Les membres de l'association contestent le bien-fondé d'une telle mesure qui aurait pour résultat de faire baisser le niveau de la rivière de façon significative. Ils font remarquer que les pêcheurs partagent d'ailleurs leur opinion. Après avoir fait une modification des statuts, en assemblée extraordinaire, la société a annoncé les projets de 2014. Il est prévu pour le 15 juin une fête au moulin de ris, à Bossay. Lors de cette réunion conviviale, la roue du moulin, après réparation sera remise en fonction.

De l'avis de l'association et de son président, Jean-Claude Robin, ce sera un beau symbole pour sensibiliser l'opinion à la défense des moulins et du cours actuel de la Claise. La soirée s'est prolongée par la projection d'un film sur la Claise dans les années 60 et d'un autre sur le voyage de deux jeunes qui, en canoë sont allés de Bossay-sur-Claise à l'océan.

Les amis et utilisateurs de la Claise ont tenu leur assemblée générale.

Les TAP se mettent en place

Les temps d'activités périscolaires ont lieu en fin d'après-midi à l'école de Bossay, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les deux enseignantes et l'Atsem ainsi que trois intervenants extérieurs y participent. Flavie Didot, professeur des écoles et Catherine Koffmann, directrice, utilisent une partie de ces heures disponibles pour le soutien scolaire.

Le vendredi après-midi, Catherine la directrice, enseigne des rudiments de musique et de rythmique pendant que Flavie apprend aux élèves des chants en anglais.

Tous les jours de la semaine, Isabelle Moresves pratique des activités de jardinage et de décoration, variant selon la saison. Le thème actuel est la préparation d'Halloween. Jon Meren, d'origine australienne, donne des notions d'anglais. Loïc Chaboisson, secrétaire de mairie, fait découvrir l'informatique. Solange Bigot, institutrice à la retraite, explique le musée aux enfants.

Avec elle, ils vont rédiger un dépliant et apprendront à leur tour à faire découvrir l'archéologie à leurs parents. Le reste du trimestre sera consacré à la préparation du marché de Noël, organisé par l'association de parents d'élèves. Il aura lieu le 13 décembre.

Les petits bosséens apprennent la musique avec Catherine.

Le chauffage au bois, c'est pour bientôt !

Les travaux de remplacement de la chaudière au fioul, qui assurait le chauffage de la mairie et de la salle des fêtes vont bientôt se terminer. La municipalité a choisi, comme 13 autres sites du département, la biocnergie à l'aide de plaquettes de bois. Le projet a été confié au bureau d'études CEBI 45. Les travaux ont été accomplis par les établissements Bertucelli pour la chaudière, Joubert pour la maçonnerie, et SMR pour les portes. Les finitions ont été assurées par les employés municipaux.

Le budget de 75.000 € a été financé à 80 % par les subventions de l'état, de la région et de l'Europe. Le bois sera acheté localement à l'EURL Best de Neuilly-le-Brignon.

Ce projet correspond à plusieurs souhaits : baisser le coût de la consommation, diminuer l'empreinte carbone, se passer progressivement des réserves pétrolières qui vont se raréfier. Une économie de 5.000 € par an va ainsi être réalisée par la commune, soit un amortissement sur trois ans pour son propre investissement. Le nouveau chauffage de Bossay sera mis en fonction le 30 octobre.

Réunion de chantier pour le maire et le bureau d'études, devant la chaudière à bois.

Une quilteuse de Bossay à l'honneur

Une habitante de Bossay-sur-Claise figure dans le palmarès des artistes exposés au carrefour européen du patchwork de Sainte-Marie-les-Mines, qui a eu lieu du 18 au 21 septembre. Jeanine Bochet a participé à un concours organisé par l'association France-patchwork, sur le thème « Sur un air de dentelles et kimono ». Son œuvre, qui lui a demandé plusieurs mois de travail, représente un couple japonais entouré d'éventails et des quatre symboles du bonheur au pays du soleil levant. Un jury international a sélectionné son patch, ainsi que 42 autres pour figurer dans cette exposition. Le carrefour européen du patchwork de Sainte-Marie-aux-Mines est l'une des principales manifestations mondiales de cette discipline qui attire tous les ans plusieurs milliers de visiteurs. Jeanine Bochet a commencé à s'intéresser à ce mode d'expression en 1993 et a créé l'APBC (association patchwork de Bossay-sur-Claise) en 1997. Après en avoir été la présidente pendant 14 ans, elle participe toujours aux activités du club. L'ABPC se réunit tous les mardis après-midi à la salle des associations et accueille toutes les personnes intéressées, même débutantes.

Jeanine Bochet devant son œuvre : « Symboles du bonheur et suave mélodie ».

Le public a été enthousiasmé par " Le Noir te va si bien "

Gros succès pour la première de la pièce, « Le Noir te va si bien ». Huit acteurs sont sur scène : Robert drague Jennifer qui résiste très peu. Polly fauche et Campbell fulmine. Dorothée explose mais Arthur cache bien son jeu. Lucie maîtrise la situation jusqu'à une certaine limite qui s'appelle Amour. Et John, à 80 ans (c'est l'âge réel du comédien) fait des cascades que J.-P. Belmondo aurait refusées à 25. Mais aussi derrière les décors, Noellie, Bernadette, Maeva, Philippe, Antoine et plein d'autres s'activent pour réaliser tous les effets spéciaux. Il y a aussi ceux qui font les décors, qui placent, qui rangent, qui font tous les petits boulots que personne ne voit. Et c'est comme ça à Bossay-sur-Claise depuis 30 ans, trente ans de lumière, de rire, de folie et de rêve pour faire oublier aux spectateurs leurs soucis quotidiens.
Et surtout il y a le public, qui a ri comme il rira sans doute lors de la présentation de la prochaine pièce « Tais-toi et rames » qui sera jouée dans cette même salle à partir du 14 mars.

Réservations et renseignements : 02.47.91.68.90.

Acteurs en délire à Bossay.

Banquet des laboureurs : 180 convives

Le traditionnel banquet des laboureurs s'est déroulé samedi. Après la messe et le dépôt de gerbe au monument aux morts, 180 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour cette réunion annuelle organisée par Daniel Marin et son équipe.
Après les allocutions de Jean Bois, maire, et Gérard Henault, président de la communauté de communes, Daniel Marin a eu une pensée émue pour Robert Moulin qui a été si longtemps l'animateur de cette fête et a souhaité la bienvenue à tous les convives. Cette journée particulièrement festive a été animée par les histoires de Bernard Plancha, Roger Marin et quelques autres. Un incroyable auteur-compositeur de 87 ans, André Claveau, a surtout enthousiasmé l'assistance par ses chants et monologues.
Quant au maire, il attendait, par portable interposé, l'annonce de la naissance de son petit-fils. Quelque temps plus tard, la venue au monde d'un petit Alex a réjoui l'assistance...

Le comité, avec son président, Daniel Marin, entoure les miss.

Ateliers nutrition au menu

Bossay avait, l'hiver dernier, organisé des ateliers mémoire et un stage équilibre pour les seniors. Cet automne, c'est à la diététique que s'intéresseront les anciens. Avec l'appui de la municipalité et du CCAS, il est organisé des après-midi nutrition avec l'association ASEPT Berry-Touraine (association santé éducation et prévention sur les territoires). Une réunion de présentation a été organisée récemment à la salle des fêtes, devant une trentaine de personnes. Dominique Bourgeais, coordinatrice, a présenté son association. Marie Rousseau, diététicienne, a présenté la démarche et les buts de ce cycle de 7 séances de 2 heures espacées de 8 à 15 jours. Il alterne des cours théoriques en salle et des applications pratiques en cuisine. Les journées prévues sont les suivantes. Une participation financière de 45 € est demandée à chaque personne pour l'ensemble du cycle d'ateliers. Les séances auront lieu dans la salle des associations derrière la mairie.

Le maire accueille Dominique Bourgeais et Marie Rousseau.

Un concours de labours réussi

L'association des laboureurs, présidée par Daniel Marin, organisait, samedi dernier, son traditionnel concours de labour, au lieu-dit le bûcher. 24 tracteurs et 4 motoculteurs participaient à l'épreuve.
Pour les motoculteurs, c'est Jacky Guenet qui arriva en tête du classement. Pour les tracteurs, Laurent Périvier remportait le trophée pour les cinq socs, et Pierre Ondet celui des bi-socs. Une épreuve spéciale de labour à plat fut remportée par Romain Margaux. Le ball-trap a attiré de nombreux amateurs, le samedi après-midi et s'est prolongé dans la journée de dimanche. Samedi soir, la choucroute, préparée par Pierre Georget, réunissait 94 convives à la salle des fêtes, pour finir la soirée dans la bonne humeur, autour de la remise des récompenses.

La vocation d'agriculteur commence de plus en plus jeune !

Année chargée au comité des fêtes

L'association, réunie en assemblée générale, a fait le point sur l'activité de l'année écoulée.

Trois randonnées pédestres ont été organisées dans l'année, par le comité des fêtes : « les châtaignes », « la Saint-Valentin » et « le muguet ». Autres animations qui ont connu vif succès : une participation au Téléthon avec l'animation de Radio-Bossay, une soirée musicale avec la chorale Chantereine et le chanteur Luc Daé et un repas karaoké. A Noël, le comité des fêtes a offert aux enfants de l'école un spectacle et des cadeaux. En février, la soirée cinéma a conté l'histoire d'un randonneur de Bossay à Paris et a rendu hommage à Robert Moulin. Des courts-métrages animaliers de Michel Guimas ont également enchanté le public. En février et mars, deux pièces de théâtre ont été jouées par la troupe locale : « Le noir te va si bien » et « Tais toi et rame ». Les spectateurs sont venus nombreux aux dix séances. En mai, le groupe Soul Voice a fait vibrer l'église au son des gospels. En juin, le comité a organisé de concert avec les autres associations, la foire aux Lainés et les Estivales. Randonnées, brocante, feu d'artifice, bal, repas et de multiples animations se sont succédé. Un banquet a été offert aux anciens, comme tous les ans, le 14 juillet. Après l'exposé du président Philippe Caillaud, la trésorière Bernadette Bartholetti a présenté le bilan financier. Il a ensuite été procédé à l'élection des membres du bureau. Quatre personnes étaient démissionnaires. Une nouvelle candidate, Angélique Thoër, est entrée au conseil d'administration. Dans les projets en cours, Philippe Caillaud a annoncé la future saison théâtrale avec deux pièces : « Boeing-Boeing » et « Les co-propriétaires ».

Artiste samedi, maire dimanche

La troupe théâtrale de Bossay entoure Jacky Périvier pour la dernière soirée de la saison.

Jacky Périvier, dont la liste a été élue à Yzeures-sur-Creuse avec 54 % des voix était encore sur les planches la veille au soir à Bossay-sur-Claise. De son vrai métier responsable d'une agence auto-école, il a toujours été passionné de théâtre. Il participe depuis une douzaine d'années à l'aventure du théâtre du comité des fêtes de Bossay. La dernière de la pièce « Tais-toi et rame » de Bernard Granger, se jouait samedi soir, comédie pour laquelle il était entouré de Charlène Limoudin, Alexis Boissier, Véronique Caillaud, Sylvie Retailleau, Steeve Read, et Martine Sarrazin. La pièce a remporté un grand succès et a comblé un public hilare. Elle couronnait l'anniversaire du théâtre de Bossay qui fête cette année ses 30 ans. Jacky Périvier, le futur maire d'Yzeures, a décidé de mettre pour l'instant un terme à sa carrière artistique, pour se consacrer à des tâches moins humoristiques.

Des dictionnaires remis par le Rotary

Jeudi dernier, Hélène Studer, au nom du Rotary-club de La Roche-Posay, a remis des dictionnaires aux douze élèves du cours préparatoire de l'école primaire. Cette action du Rotary a lieu chaque année pour favoriser l'alphabétisation des enfants afin de leur permettre de mieux comprendre et d'apprécier la langue française.

Chacun des douze élèves de CP a reçu un dictionnaire.

Evènements 2015

DATES	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS
Jeudi 8 janvier	Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA)	Galette des rois
Vendredi 9 janvier, 19 h	Vœux du Maire	Pot de l'amitié
Samedi 10 janvier	Anciens Combattants du Nord (AFN)	Déjeuner
Vendredi 16 janvier	Nyckel Art Passion	Bal Folk
Samedi 24 janvier, 14 h	Association Préhistoire et Archéologie de BOSSAY (APAB)	Assemblée générale
Samedi 31 janvier	Association des laboureurs	Banquet
Jeudi 5 février	Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA)	Rencontre des Adhérents
Vendredi 6 février	Nyckel Art Passion	Bal Folk
Samedi 7 février, 14 h	Société de chasse	Concours de belote
Dimanche 8 février	Comité des fêtes	Randonnée pédestre
Vendredi 20 février, 20 h	Comité des fêtes	Théâtre
Samedi 21 février , 20 h	Comité des fêtes	Théâtre
Dimanche 22 février, 14 h	Comité des fêtes	Théâtre
Vendredi 27 février, 20 h	Comité des fêtes	Théâtre
Samedi 28 février, 20 h	Comité des fêtes	Théâtre
Vendredi 13 mars, 20 h	Comité des fêtes	Théâtre
Samedi 14 mars, 20 h	Comité des fêtes	Théâtre
Dimanche 15 mars, 14 h	Comité des fêtes	Théâtre
Vendredi 20 mars, 20 h	Comité des fêtes	Théâtre
Samedi 21 mars, 20 h	Comité des fêtes	Théâtre
Dimanche 22 mars, 14 h	Société de chasse	Concours de belote
Jeudi 9 avril	Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA)	Tartinade
Samedi 18 avril	Association des Parents d'Elèves de Bossay (APEB)	Carnaval
Vendredi 1er mai	Cyclo-sport du Val-de-Claise	Course cycliste UFOLEP
Dimanche 3 mai, 9 h - 18 h	Comité des fêtes	Troc-plants
Jeudi 7 mai	Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA)	Rencontre des Adhérents
Vendredi 8 mai	Nyckel Art Passion	Bal Folk
Dimanche 10 mai	Comité des fêtes	Randonnée pédestre
Jeudi 4 juin	Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA)	Repas annuel
Vendredi 12 juin	Nyckel Art Passion	Bal Folk
Samedi 27 juin	Comité des fêtes	Foire aux laines
Dimanche 28 juin	les Associations de BOSSAY	Les Estivales
Samedi 4 juillet	Association des Parents d'Elèves de Bossay (APEB)	Kermesse
Mercredi 14 juillet	Comité des fêtes	Repas des anciens
Vendredi 7 août	Nyckel Art Passion	Bal Folk
Samedi 12 septembre	Association des laboureurs	Concours de labour et ball-trap
Jeudi 17 septembre	Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA)	Assemblée générale
Vendredi 9 octobre	Nyckel Art Passion	Bal Folk
Dimanche 18 octobre	Comité des fêtes	Randonnée des châtaignes
Vendredi 13 novembre	Nyckel Art Passion	Bal Folk
Vendredi 4 au dimanche 6 décembre	Comité des fêtes	Téléthon
Jeudi 10 décembre	Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA)	Bûche de Noël
Vendredi 11 décembre	Nyckel Art Passion	Bal Folk
Samedi 12 décembre	Association des Parents d'Elèves de Bossay (APEB)	Marché de Noël
Vendredi 20 décembre	École publique	Arbre de Noël